

Rapport d'orientations budgétaires

2020

Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de discuter de la situation financière et des orientations budgétaires de la collectivité. Il permet d'établir les bases sur lesquelles le budget sera construit et par conséquent les politiques publiques que nous souhaitons, en notre qualité d'élus. La loi prévoit que ce débat a lieu sur la base d'un rapport établi par la majorité municipale. C'est le document qui vous est présenté ici.

Le calendrier qui suit le renouvellement du conseil municipal est extrêmement dense et contraint : la séance d'installation consacrée à l'élection du maire et des adjoints doit se tenir au plus tôt le vendredi et au plus tard le dimanche suivant l'élection (article L.2121-7 du CGCT).

Dans un temps également restreint, le conseil municipal doit être réuni pour que la délégation de compétences au maire soit adoptée et que les membres siégeant dans les organismes extérieurs soient nommés.

Dans ces conditions, si l'équipe sortante n'a pas procédé au vote du budget, la nouvelle assemblée dispose d'un temps extrêmement réduit pour se conformer au délai légal fixé au 30 avril.

Nous avons souhaité avoir ce débat puis soumettre au vote le budget 2020 avant les élections municipales, comme la loi nous le permet, car nous savons combien le travail et la procédure d'élaboration du budget est longue et les travaux auxquels la commune, en particulier ses villages et quartiers, doit faire face ne sauraient souffrir ni de plusieurs semaines de retard ni d'une approximation due à la précipitation.

Si les pontois devaient s'opposer au budget qui sera proposé au vote du Conseil municipal à la suite de ce débat d'orientations budgétaires, en choisissant une autre équipe pour conduire la gestion de la commune, au mois de mars prochain, il appartiendrait simplement à celle-ci de procéder aux décisions modificatives qui lui sembleraient nécessaires (sans nécessité de nouveau débat d'orientations budgétaires).

En revanche, pour laisser le débat démocratique s'exprimer au sein de la campagne électorale, nous nous tiendrons dans ce document à présenter nos orientations pour 2020, sans aller au-delà de cette année.

Déroulement réglementaire des débats

(Article L2312-1 du code des collectivités territoriales et règlement intérieur de la ville de Pons voté le 18 février 2019)

L'Adjointe au Budget présente le rapport.

Les Présidents de commissions qui le souhaitent interviennent.

Le Maire donne la parole au représentant de la liste d'opposition.

Il clôt le débat après avoir éventuellement demandé à ses adjoints d'apporter des précisions complémentaires pour la bonne compréhension du rapport.

Une délibération est soumise aux voix pour prendre acte de la tenue de ce débat.

A noter pour la transparence du débat et la bonne information des pontois, que ce rapport a fait l'objet d'une présentation et d'un débat préalable au sein de la commission extramunicipale Budget et Evaluation écologique de l'action municipale, réunie le 22 janvier 2020, au sein de laquelle siègent un représentant de l'opposition élue, ainsi qu'un membre d'une liste adverse aux élections municipales.

Après avoir été débattu en Conseil municipal, ce rapport sera porté à la connaissance des habitants par le biais du site internet et du magazine municipal.



Table des matières

CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL	4
Contexte national.....	4
Contexte régional et local	6
PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCES 2019	8
Simulation des effets de la réforme fiscale dans le département de CHARENTE-MARITIME	9
LA SITUATION BUDGETAIRE DE PONS	12
Bref rappel de la situation antérieure (2014-2018).....	12
Les résultats 2019	13
Evaluation écologique de l'action municipale	18
LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020	20

Contexte national et international

Nous nous devons de rappeler le contexte national, cela fait partie des obligations, car son impact se fait ressentir sur l'activité économique des territoires. On le voit par exemple avec la filière du Cognac.

Le PIB

L'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) présente des perspectives mondiales instables. Le PIB, au plus bas depuis la crise financière à 2,9 %, ne devrait pas dépasser les 3 % au cours des deux années à venir.

Le rapport de Rexecode, publié le 22 octobre dernier indique que le ralentissement économique en cours aux Etats-Unis se prolongerait en 2020 (1,4 % contre 2,2 % en 2019) ainsi qu'en Chine (5,7 % contre 6,1 % en 2019). La probabilité d'un rebond de croissance de la zone euro paraît faible (1,0 % vs. 1,1 % en 2019).

En ce qui concerne la France, l'INSEE indique qu'au troisième trimestre 2019, le produit intérieur brut (PIB) en volume a progressé au même rythme qu'aux deux trimestres précédents : +0,3 %. L'institut prévoit une progression du PIB de 1,3% en 2019 en France. C'est peu réjouissant au regard des années précédentes : la croissance avait augmenté de 1,7% en 2018 et de 2,4% en 2017.

La consommation des ménages en est le principal moteur. Les ménages ont accru leur consommation de 1,3 %, après 0,9 % en 2018. À l'inverse, l'investissement des entreprises ne croît plus que de 3,3 % en 2019. Une évolution certes dynamique, souligne l'Institut de statistique, mais moins importante qu'en 2018 (+3,9 %) et 2017 (+5%).

A ce sujet, l'étude de la Banque de France est plus positive dans son analyse : malgré les troubles qui ont agité les marchés durant l'été, notamment en raison de l'intensification de la guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine, la croissance française semble faire preuve de résilience.

La Banque de France souligne que l'activité s'est installée sur un rythme assez stable et que la situation devrait perdurer. Dans son scénario elle prévoit un maintien de la croissance annuelle du PIB à 1,3 % en 2020, puis 1,4 % en 2021.

C'est, certes, un peu moins bien que le résultat réalisé en 2018 mais beaucoup mieux que d'autres pays européens, en particulier l'Allemagne, dont la croissance plafonne autour de 0,5 % et qui reste sous la menace d'une récession technique, ou l'Italie, dont le compteur de croissance est bloqué à zéro.

Cette capacité de l'économie française à résister au ralentissement général s'explique d'abord par la moindre exposition que ses grands voisins à la dégradation de la demande mondiale ; ensuite, et surtout, par la bonne tenue de la demande intérieure (consommation des ménages).

Les derniers événements internationaux, en particulier le climat tendu entre l'Iran et les Etats-Unis, devraient perturber ces prévisions.

Le moteur de la consommation des ménages

En 2020 comme en 2019, la part contributive des exportations à la croissance devrait encore baisser, mais ce mouvement devrait être compensé par une accélération de la consommation des ménages.

Cette vigueur du marché intérieur est entretenue par des gains de pouvoir d'achat par habitant. Ceux-ci ont progressé, en moyenne, de 2,3 % en 2019, la plus forte augmentation depuis 2007, puis de 1,4 % en 2020 et 1,1 % en 2021. Plusieurs facteurs contribuent à cette progression. L'étude de la Banque de France pointe en premier lieu l'impact des mesures de soutien budgétaire mises en œuvre ou annoncées – de la baisse des cotisations de salariés en 2019 à celle de l'impôt sur le revenu promise pour 2020, notamment celles prises dans la foulée du mouvement des gilets jaunes qui contribuent à hauteur de 30 % à cette hausse du pouvoir d'achat.

Bien entendu il s'agit là de moyennes, car les études nous démontrent également que ces augmentations ont bénéficié aux classes moyennes mais que l'écart s'est creusé entre celles-ci et la population en situation de pauvreté, toujours plus nombreuse.

Par ailleurs, l'indice de confiance des ménages en France a enregistré en décembre 2019 sa première baisse depuis un an. L'indicateur, calculé par l'INSEE sur la base de soldes d'opinion (différences entre proportion de réponses positives et négatives), est tombé à 102, soit trois points de moins qu'en novembre (chiffre révisé à 105), même s'il reste au-dessus de sa moyenne de longue période. En décembre, les ménages se sont montrés plus pessimistes à la fois sur leur situation financière future (-4 points), sur leur capacité d'épargne future (-4 points) et sur leur niveau de vie futur (-6 points).

La proportion de ménages estimant qu'il est opportun de réaliser des achats importants a aussi reculé de 2 points par rapport au mois précédent, même si le solde d'opinion reste au-dessus de sa moyenne.

Un marché du travail étonnamment dynamique

La France continue de créer des emplois, 54 300 dans le privé au troisième trimestre 2019.

En France métropolitaine, le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A baisse de 2,4% sur un an. Au total, le nombre de demandeurs d'emploi toutes catégories diminue de 1,9% sur un an.

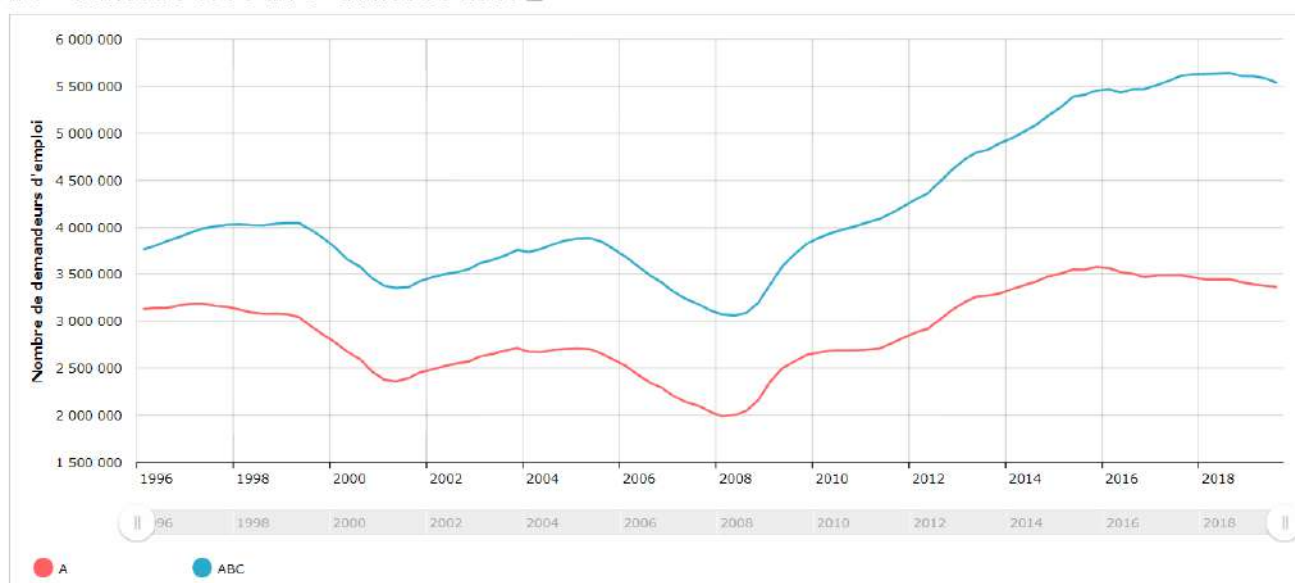
En France (y compris départements-régions d'outre-mer, hors Mayotte), le nombre de demandeurs d'emploi s'élève à 3 616 700 pour la catégorie A. Pour l'ensemble des catégories ce nombre s'établit à 5 835 800.

Les experts de la Banque de France insistent sur le « résultat remarquable » constaté sur le marché du travail. Les créations nettes d'emploi atteignent en 2019 un niveau élevé, de l'ordre de 271 000.

Et même si ce rythme doit ralentir en 2020 et 2021, avec des prévisions de, respectivement, 169 000 et 104 000 créations d'emplois attendues, il devrait être suffisant pour faire baisser le taux de chômage. Celui-ci pourrait ainsi passer sous la barre des 8 % de la population active à la fin de 2021.

Ce contexte favorise la progression des salaires et la hausse du revenu des ménages qui devraient, dès lors, un peu moins épargner et plus consommer, contribuant ainsi à entretenir la croissance.

Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, Catégorie A, ABC - France métropolitaine
Du 1^{er} trimestre 1996 au 3^e trimestre 2019



Source : Pôle emploi - Dares, STMT, Données CVS-CJO.

Un contexte international à risques

Mais ce résultat reste soumis à de nombreux aléas. En particulier, la forte remontée du prix du pétrole à la suite des attaques contre les installations d'Arabie saoudite, Une hausse de 6 dollars du prix du baril amputerait la croissance française de 0,1 point de croissance par an et se traduirait par une hausse de 5 à 6 centimes sur le prix à la pompe.

À cela, il faut ajouter les incertitudes liées à un contexte international marqué par les tensions commerciales, l'issue plus ou moins défavorable du Brexit, sans parler du risque lié au contexte social avec le projet de réforme des retraites.

Ajoutés au climat international tendu (Etats-Unis, Iran, Russie...) ce sont autant d'éléments qui invitent à relativiser les prévisions de la Banque de France et à envisager l'avenir économique national avec un optimisme prudent. D'autant que le point noir des finances publiques reste un sujet de préoccupation : le déficit public devrait, certes, être ramené autour de 2 % en 2020, mais cette réduction sera insuffisante pour faire baisser le ratio de dette publique qui avoisinera encore les 100 % de PIB. Rappelons-le, la charge de la dette pèse sur les finances du pays (1,9% du PIB en 2017). Il faut également souligner le solde des transactions courantes négatif chaque année depuis 2007 (-0,6% du PIB en 2017).

Contexte régional et local

Le climat des affaires en Nouvelle-Aquitaine bénéficie lui aussi du moteur de la demande intérieure, selon le rapport de la Banque de France. L'activité industrielle progresse, nourrie par la densité des carnets de commandes, en dépit d'un moindre dynamisme à l'export. La croissance dans les services est plus différenciée, selon les compartiments. Les perspectives d'ensemble de l'activité s'inscrivent toujours dans une tendance à l'amélioration.

Industrie : L'indicateur régional est stable, au niveau de la moyenne de longue période, dans l'industrie. Il bénéficie notamment de la bonne tenue de la demande intérieure et de la hausse de la production.

Services marchands : En Nouvelle-Aquitaine, l'indicateur du climat des affaires dans les services reste en avance dans le cycle de croissance, au regard de l'indicateur national. Les perspectives de la demande, et des embauches y participent.

Bâtiment et travaux publics : L'activité s'inscrit en nette hausse dans le bâtiment comme dans les travaux publics. Des clivages subsistent cependant selon les segments de marché. Les carnets de commandes restent nourris dans le gros et le second-œuvre et gagnent encore dans les travaux publics. Dans ce contexte, les marges demeurent toutefois limitées et des arbitrages s'opèrent selon la nature des chantiers ou les maîtres d'ouvrage. Les difficultés de recrutement, toujours prégnantes, limitent la production

Emploi

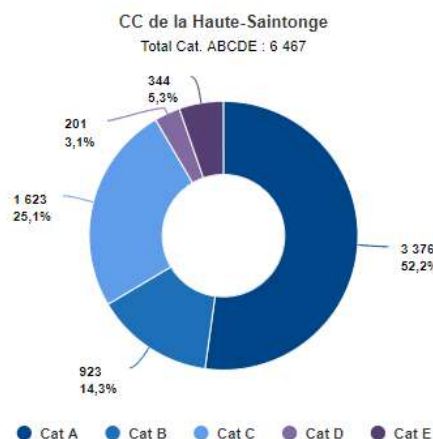
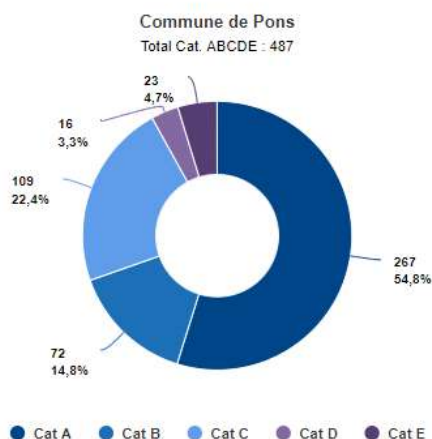
L'indicateur de chômage de la Haute-Saintonge se situe dans la moyenne départementale. Au 30 septembre 2019, la Communauté de communes enregistre un taux de 11.6%, identique à celui du département, quand celui de la région est à 10.4%.

La commune de Pons enregistre un taux plus élevé, mais en baisse comme sur le reste de la Haute-Saintonge (-5.3% sur un an), avec une diminution plus forte encore sur la Communauté de communes au bénéfice des jeunes et des seniors, - 7.3% et -8% sur un an. Cf graphiques ci-dessous.

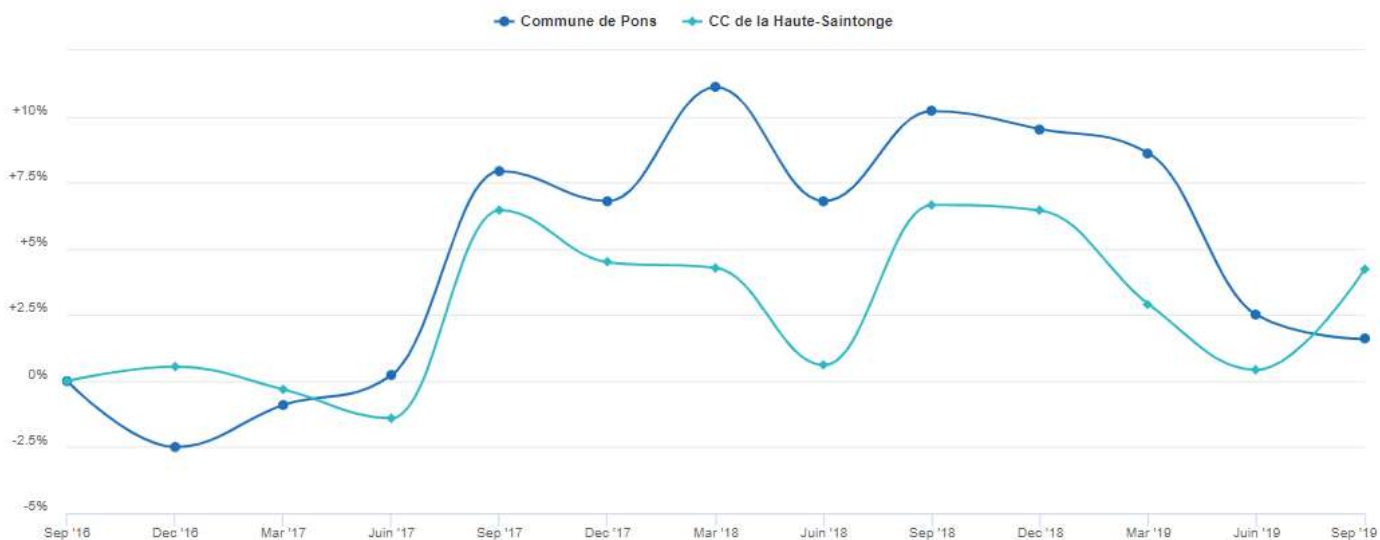
A savoir que les demandeurs d'emplois en Haute-Saintonge sont peu ou pas qualifiés (2/3 CAP ou sans formation diplômante). Source : Maison de l'emploi de Haute-Saintonge.



Répartition des demandeurs d'emploi par catégorie



Évolution du nombre de demandeurs d'emploi cat. ABC sur les 13 derniers trimestres



A Pons, les activités se portent bien. C'est notamment le cas pour la société STG qui a dû se déployer pour répondre au carnet de commandes. On le constate également avec le taux de remplissage des zones de la Corbonne (ex-site Wesper) et de Bonnerme. La zone de Touvent, elle, reste à dynamiser, mais des projets sont en cours.

On constate malheureusement des difficultés au niveau de l'activité commerciale de centre-ville pour lesquelles les solutions existent, mais ne peuvent avoir d'effets immédiats, après tant d'années de déclin au profit de la zone de Coudenne.

Comme l'indique le rapport des sénateurs Pointereau et Bourquin sur le sujet, les communes qui ont mis des politiques de redynamisation en place, ne voient les résultats qu'à partir de la 5^{ème} année.

L'inscription de Pons dans le dispositif des « Petites villes de demain » qui sera mis en œuvre dès 2020, devrait lui permettre d'avoir les moyens de cette redynamisation progressive.

L'article 13 de la loi des finances 2020, dans le cadre de la loi de programmation pluriannuelle, établit que les communes de plus de 3 500 habitants doivent présenter des objectifs budgétaires 2020 qui suivent la trajectoire nationale :

- Un objectif d'évolution annuelle des dépenses de fonctionnement de +1.2% ;
- Un objectif d'amélioration du besoin de financement.

Globalement les transferts financiers de l'Etat vers les collectivités territoriales sont en hausse de 3,8 Mds €. Comme l'année passée, cette augmentation tient pour l'essentiel (+3,1 Mds €) à la compensation du dégrèvement progressif de la taxe d'habitation des 80 % de contribuables les plus modestes.

Les concours financiers de l'État aux collectivités locales augmentent de 600 millions d'euros. Mais cette hausse est mécanique. Elle est le résultat du dynamisme du FCTVA lié au cycle électoral et de la dynamique de la TVA, dont une part est versée aux régions.

La DGF est stable (hors mesures de périmètre), l'Etat s'engageant pour un niveau identique par département.

<i>(en Mds €)</i>		2018	2019	2020	Variation 2019/2020
CONCOURS DE L'ETAT	Mission relations avec les collectivités	3,8	3,89	3,81	- 2,08 %
	Prélèvements sur recettes	40,3	40,56	40,9	+ 0,79 %
	dont DGF	26,9	26,95	26,80	- 0,54 %
	dont FCTVA	5,6	5,65	6	+ 6,21 %
	TVA régionale	4,1	4,30	4,43	+ 2,98 %
FISCALITE TRANSFEREE		34,8	35,55	37,32	+ 4,96 %
TRANSFERTS FINANCIERS	Dégrèvements	15	19,86	23,05	+ 16,07 %
	Subventions des autres ministères	3	3,98	4,36	+ 9,5 %
AUTRES		3,6	3,7	1,8	- 51,35 %
TOTAL TRANSFERTS FINANCIERS		104,6	111,85	115,67	+ 3,42 %

La mission « Relation avec les collectivités », qui pèse pour 3,8 Mds €, se compose pour 90% de dotations accordées aux collectivités territoriales :

<i>(en M €)</i>	2019	2020	Variation 2019/2020
PROGRAMME 119	3 657	3 579	- 2,14 %
▪ Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	1 046	1 046	=
▪ Dotation de soutien à l'investissement des communes (DSIL)	570	570	=
▪ Dotation politique de la ville (DPV)	150	150	=
▪ Dotation de soutien à l'investissement des départements	296	212	- 39,62 %
▪ Dotation générale de décentralisation (DGD)	1 546	1 546	=
DGD des communes	130	130	=
DGD des départements	266	265	- 0,38 %
DGD des régions	914	914	=
PROGRAMME 122	238	235	- 1,26 %
▪ Aides exceptionnelles aux collectivités	94	92	- 2,13 %
▪ Administration des relations avec les collectivités	2,9	0,6	- 79,31 %
▪ Dotations Outre-mer	141	142	+ 0,71 %
TOTAL MISSION Relations avec les Collectivités Territoriales	3 895	3 814	- 2,08 %

- Les crédits de la DETR sont stables pour 2020 et s'établissent pour la troisième année consécutive à 1 046 M€ en autorisations d'engagement.

(en M €)	2016	2017	2018	2019	2020
En crédits de paiement	666,6	722,7	791,1	807	901
En autorisations d'engagement	815	996	1 046	1 046	1 046

- Les crédits de la DSIL s'établissent à 570 M€ en autorisations d'engagement pour 2020, en baisse de 95 millions €. Ils sont destinés à financer les grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et le bloc communal : rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables, mise aux normes et sécurisation des équipements publics, développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logement, développement du numérique et de la téléphonie mobile, bâtiments scolaires, réalisation d'hébergement et d'équipements publics. Les crédits de paiement connaissent eux une tendance à la hausse pour tenir compte de la montée en charge des projets financés depuis 2016.

(en M €)	2016	2017	2018	2019	2020
En crédits de paiements	120	324	481,3	503,5	527
En autorisations d'engagement	800	580	665	570	570

A noter dans la loi des finances 2020 prévoit un report d'un an de l'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA, soit au 1er janvier 2021.

L'Assemblée nationale est revenue, en dernière lecture du projet de loi de finances 2020, sur le taux de revalorisation des valeurs locatives, pour le dégel duquel Gouvernement, Sénat et Assemblée s'étaient accordés. Ils ont rétabli le taux voté en première lecture, de + 0,9 % basé sur l'indice des prix à la consommation plutôt que celui de +1,2 % basé sur l'indice des prix à la consommation harmonisé.

Simulation des effets de la réforme fiscale dans le département de CHARENTE-MARITIME

La loi de finances 2020 prévoit, dans son article 5, la suppression définitive et intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales sur une période allant de 2020 à 2023 :

Année	Suppression pour 80% des foyers			Suppression pour 20% des foyers		
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de dégrèvement	30%	65%	100%	30%	65%	100%

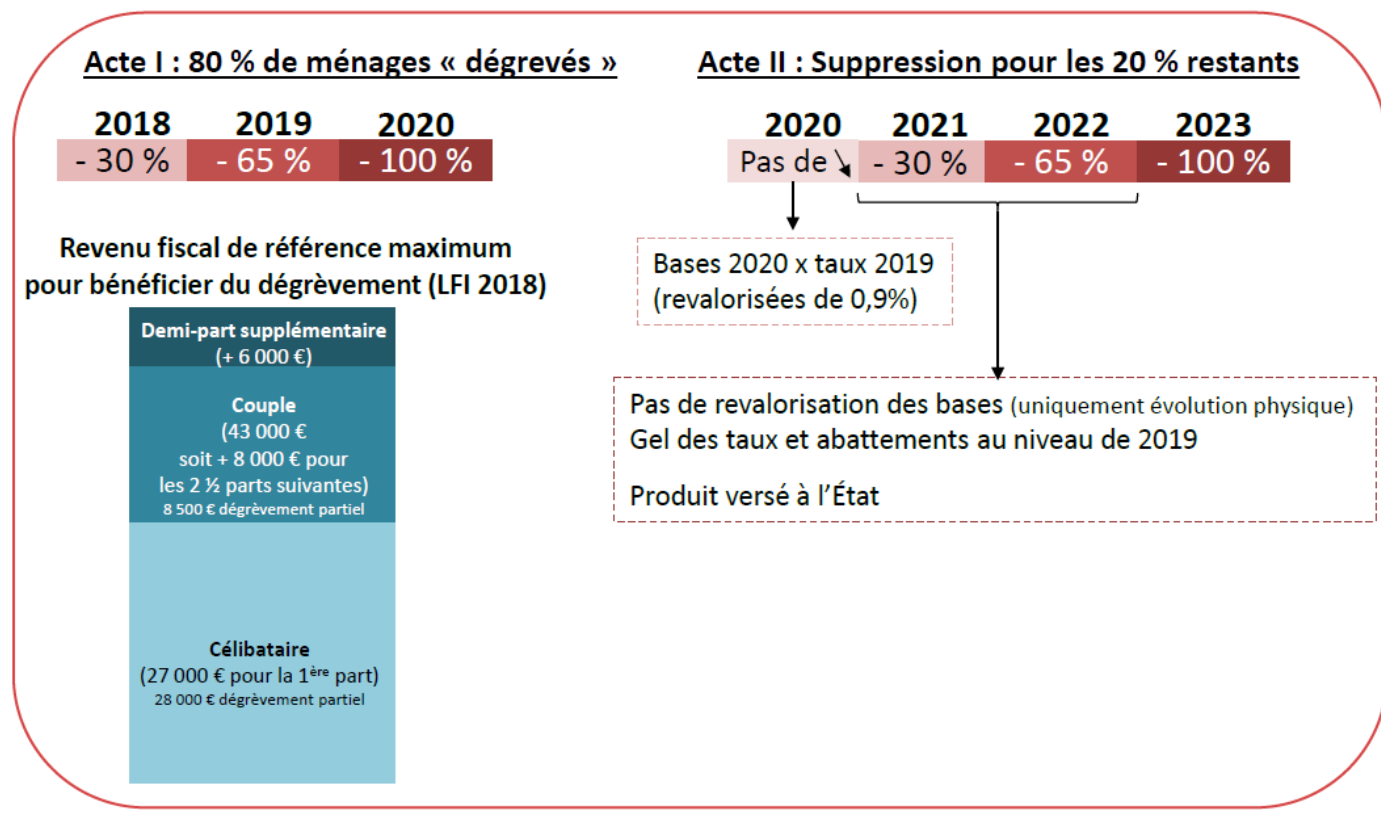
A dater de 2021, la compensation par l'Etat passera par des modalités différentes :

A noter que la règle de compensation s'appliquera d'ores et déjà à l'intégralité des recettes dans un souci de simplicité (et donc à la suppression sur trois ans de la taxe pour les 20% des ménages les plus aisés). En conséquence, l'Etat va nationaliser le produit de la TH perçu jusqu'à l'extinction totale de la taxe en 2023.

Le transfert du produit de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties rentrera en jeu. La taxe d'habitation existera toujours jusqu'à son extinction, mais le pouvoir d'abattement et d'exonération des communes sera gelé (tout comme les taux) pour éviter tout effet d'aubaine.

En pratique, l'Etat va mettre en place un coefficient correcteur (« coco ») qui permettra de neutraliser les distorsions. Cette méthode permettra également d'intégrer les différences d'abattement et d'exonération existant dans les

territoires. Schématiquement, si une commune percevait 80 de taxe d'habitation et que, demain, la part de la taxe foncière départementale qui lui est affectée est égale à 100, un « coco » de 0,8 sera appliqué afin qu'in fine, la commune perçoive 80 en 2021. Le surplus sera conservé par l'Etat et reversé aux communes qui seraient sous-compensées (10 700 communes environ) afin que toutes les communes soient compensées intégralement.



Dans le département de CHARENTE-MARITIME

Sur les 467 communes pour lesquelles l'administration fiscale a communiqué des informations :

- 287 commune(s) seraient sur-compensées au-delà du seuil de 10 000 € ce qui impliquerait l'application d'un coefficient correcteur ;
- 72 commune(s) seraient sur-compensées d'un montant inférieur à 10 000 € ce qui impliquerait que le coefficient correcteur ne soit pas appliqué ;
- 108 commune(s) seraient sous-compensées ce qui implique que le coefficient de correction qui leur sera appliqué sera supérieur à 1.
- 0 communes(s) ne subiraient aucun effet dans le cadre de cette réforme.

Pour réaliser cette simulation, l'administration des finances publiques a retenu la méthode suivante :

- la ressource TH résidences principales perdue par la commune est chiffrée à partir du produit réel de TH résidences principales issu du rôle général 2018. Aucun rôle supplémentaire n'est pris en compte. L'allocation compensatrice de TH relative aux personnes de condition modeste est incluse ;
- la ressource TFPB départementale transférée à la commune est chiffrée à partir du produit réel de TFPB départemental généré sur le territoire de la commune. Ce produit est issu du rôle général 2018, aucun rôle supplémentaire n'est pris en compte. Les allocations compensatrices de TFPB ne sont pas intégrées ;
- le produit TFPB communal après application du coefficient correcteur est toujours égal au produit TFPB communal après transfert de la part départementale corrigé de la différence constatée avec le produit de TH résidences principales (compensation à l'euro près).

L'application à la commune de PONS

Cette simulation est élaborée à partir des données 2018 (bases et taux), et non des bases 2020 et taux 2017 comme le prévoit le projet de loi de finances pour 2020 dans la version établie par le Gouvernement. Ces données ne correspondront donc pas exactement au montant individuel de compensation au 1er janvier 2021, tel qu'il résulterait du dispositif prévu par le Gouvernement. Cela donne toutefois une idée du principe de calcul et des montants.

Ressource de TH perdue par la commune	Différence entre le produit départemental de TFPB et le produit de TH perdu	Produit de TFPB communal avant la réforme	Produit départemental de TFPB transféré à la commune	Total du produit communal de TFPB après la réforme	Coefficient correcteur	Produit communal de TFPB après correction
899 622	252 936	1 374 633	1 152 558	2 527 191	0,899914173	2 274 255

Bref rappel de la situation antérieure (2014-2018)

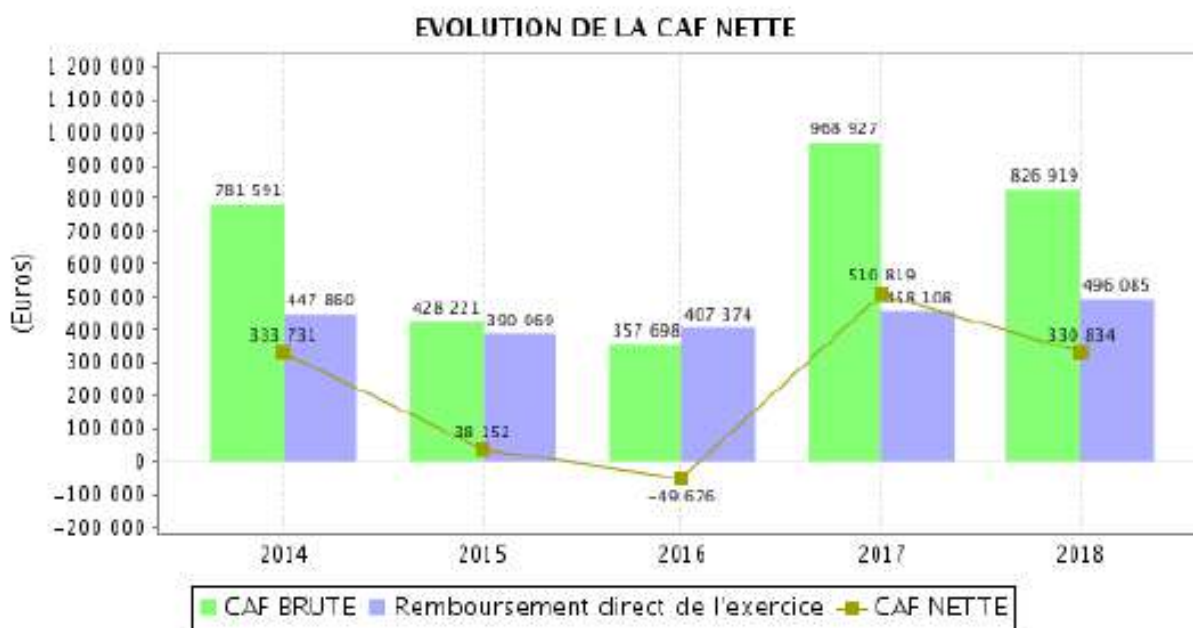
Les années 2015 et 2016 ont été marquées par une section de fonctionnement déficitaire dans le budget municipal (respectivement des déficits de 51 000 euros et 121 000 euros)

Cette situation était le résultat des emprunts contractés, d'erreurs managériales manifestes, de dépenses de fonctionnement non maîtrisées contre tous les principes d'une gestion en « bon père de famille » que la section de fonctionnement appelle. C'est en effet à partir de la section de fonctionnement que sont réglés les rémunérations et les intérêts des emprunts.

Pourtant Pons avait bénéficié de recettes, fiscales et autres, supérieures à celles des communes de même catégorie.

Les années 2017 et 2018 avaient permis de rétablir une section de fonctionnement positive due à :

- une année exceptionnelle en recettes émanant de l'Etat et indépendante de l'action municipale (autres que la Dotation Générale de Fonctionnement)
- une renégociation des emprunts,
- mais avec la suspension voir la suppression de postes de charge pourtant indispensables (contrat d'assurance dommage non contractés, agents municipaux non remplacés, résiliation de contrat de maintenance) voir obligatoires (exemple : sécurité dans les écoles, contrôles sanitaires).



Source : Direction départementale des finances publiques

Le suivi de l'exécution budgétaire a été réalisé par la commission du budget et de l'évaluation écologique de l'action municipale lors des réunions des 4 et 18 mars, 2 mai et 17 octobre 2019.

Les résultats par budget, en chiffres

Les résultats 2019 sont très satisfaisants grâce aux efforts des services municipaux pour assumer le plan de charge à effectif constant, grâce aux pontois qui ont accepté la suppression de certaines pratiques (entretien par les services de zones relevant de la responsabilité des propriétaires privés notamment).

Ainsi les charges de personnel ont été ramenées à un niveau très satisfaisant, moins de 53% des recettes de fonctionnement.

Les résultats sont également à ce niveau grâce à un travail vigilant réalisé pour récupérer des sommes dues et non réclamées auparavant et en particulier le remboursement par les assurances des agents en congés (certaines sommes étaient dues depuis 2017), et la régularisation de dossiers pour obtenir les subventions correspondantes.

Malgré les efforts importants réalisés pour baisser les charges de fonctionnement, la hausse du coût de l'énergie, et plus précisément de l'électricité, pèse sur le résultat de fonctionnement qui reste maîtrisé, mais n'enregistre pas la baisse liée à ces efforts.

Les éléments chiffrés présentés ci-après restent des estimations dans l'attente des montants exacts qui doivent être communiqués par la Trésorerie.

- Budget général de la commune :

résultat de clôture prévisionnel	
Investissement	148 495,45
Fonctionnement	848 438,18

Les projections de dépenses en investissement ont été réalisées en opérations réelles (hors opérations d'ordre) à hauteur de 71.54%. Il reste en effet 298 935 euros de dépenses à reporter sur 2020, si elles doivent être maintenues.

Ces bons résultats, plus du double par rapport à l'année précédente, rétablissent une situation budgétaire saine pour envisager 2020 positivement, même si il reste encore des urgences à gérer.

A noter que les dépenses d'énergie, même si elles restent élevées, ont été maîtrisées et ont même accusé une légère baisse, ce qui est une bonne performance dans le contexte national du coût de l'énergie.

L'épargne brute de la commune (capacité d'autofinancement) s'inscrira ainsi à un niveau satisfaisant pour financer le programme 2020. Le ratio sera transmis avec les résultats définitifs, lors de l'examen du budget primitifs 2020.

Par ailleurs, des notifications de subventions pour les réalisations de 2019 sont arrivées tardivement et n'ont pas été intégrées aux résultats 2019. Elles seront donc intégrées au budget 2020 et s'élèvent à 27 220 euros pour le fonctionnement (4860 ADEME + 11641 citystade + 4184 tribune + 6537 huisseries salle fête), et 44 000 euros en investissement (subvention Cours Ferry).

- Budget annexe cinéma Le Vauban

résultat de clôture prévisionnel	
Investissement	60 589,96
Fonctionnement	29 436,91
Résultat global	90 008,87

Rien de particulier à signaler sur ce budget.

- Budget annexe camping Le Paradis

résultat de clôture prévisionnel	
Investissement	0,00
Fonctionnement	10 565,10
Résultat global	10 565,10

A noter que grâce aux nouveaux tarifs adoptés en 2019, la fréquentation est en hausse cf ci-dessous. Les recettes, 30755 euros, sont conformes à nos prévisions qui étaient de 31 000 euros.

Recettes camping												
jusqu'au 14/05/2019												
	Tarifs	Mai		Juin		Juillet		Août		Septembre		Total
		Qté	Total	Qté	Total	Qté	Total	Qté	Total	Qté	Total	
Emplacement	10,00 €	70	700,00 €	0	- €	0	- €	0	- €	0	- €	700,00 €
Branchement	2,00 €	68	136,00 €	0	- €	0	- €	0	- €	0	- €	136,00 €
Campeur par jour												
< 16 ans	4,00 €	3	12,00 €	0	- €	0	- €	0	- €	0	- €	12,00 €
> 16 ans	5,00 €	136	680,00 €	0	- €	0	- €	0	- €	0	- €	680,00 €
Groupe > 10 personnes	1,00 €	11	11,00 €	0	- €	0	- €	0	- €	0	- €	11,00 €
Borne Euro camping-car	4,00 €	0	- €	0	- €	0	- €	0	- €	0	- €	- €
TOTAL			1 539,00 €		- €		- €		- €		- €	1 539,00 €

Recettes camping												
à partir du 15/05/19												
	Tarifs	Mai		Juin		Juillet		Août		Septembre		Total
		Qté	Total	Qté	Total	Qté	Total	Qté	Total	Qté	Total	
Emplacement	5,80 €	53	307,40 €	272	1 577,60 €	371	2 151,80 €	702	4 071,60 €	263	1 525,40 €	9 633,80 €
Branchement	4,50 €	40	180,00 €	231	1 039,50 €	265	1 192,50 €	508	2 286,00 €	188	846,00 €	5 544,00 €
Campeur par jour												
< 16 ans	2,50 €	1	2,50 €	7	17,50 €	120	300,00 €	312	780,00 €	7	17,50 €	1 117,50 €
> 16 ans	3,50 €	100	350,00 €	544	1 904,00 €	767	2 684,50 €	1383	4 840,50 €	523	1 830,50 €	11 609,50 €
Forfait pélerins	8,00 €	0	- €	1	8,00 €	1	8,00 €	4	32,00 €	3	24,00 €	72,00 €
Forfait saisonnier	6,00 €			66	396,00 €	0	- €	35	210,00 €	0	- €	
Borne Euro camping-car	4,00 €	1	4,00 €	1	4,00 €	1	4,00 €	3	12,00 €	2	8,00 €	32,00 €
Animaux	1,00 €			31	31,00 €	33	33,00 €	102	102,00 €	53	53,00 €	
TOTAL			843,90 €		4 977,60 €		6 373,80 €		12 334,10 €		4 304,40 €	28 833,80 €

Héritage du fonctionnement passé, les charges de personnel représentent 33 926 euros, ce qui est disproportionné par rapport à l'activité du camping. Une attention particulière doit être portée sur l'instauration d'un nouveau mode de fonctionnement pour la saison 2020.

- Budget annexe lotissement d'Aquitaine

résultat de clôture prévisionnel	
Investissement	-87 704,27
Fonctionnement	-25 418,12
Résultat global	-113 122,39

Ce budget annexe sera en déficit tant que le problème lié à l'état invendable des terrains ne sera pas résolu. Nous avons provoqué une réunion avec l'Etablissement Public Foncier Nouvelle-Aquitaine, qui avait cédé les terrains à la commune en 2017, et Habitat 17 qui en était l'ancien propriétaire, afin qu'une action soit mise en œuvre pour que la commune puisse enfin disposer et vendre des terrains mis à nu et donc constructibles.

- Budget annexe Maison de santé

résultat de clôture prévisionnel	
Investissement	-90 742,35
Fonctionnement	3 406,53
Résultat global	-87 335,82

Les loyers que nous avons proposés ont été validés par la direction des finances publiques, laquelle avait été alertée par la délibération hors la loi présentée par nos prédécesseurs.

Nous avons repris le contrôle sur les dépenses engagées et maîtrisé les dépenses. Comme annoncé lors du Conseil municipal qui a validé le montant des loyers, cet investissement sera amorti, et l'emprunt remboursé, après 21 années de loyers versés.

Le capital restant dû à ce jour s'élève à 1 076 165.64 euros.

A noter que la subvention de l'Agence Régionale de Santé, annoncée à hauteur de 70 000 euros par les Municipalités précédentes, n'a jamais été confirmée, ni prévue par l'Agence.

Concernant les financements européens, la subvention de 200 000 euros annoncée et inscrite aux budgets, n'avait jamais été confirmée compte tenu des erreurs dans les pièces transmises au service instructeur, et du dépassement du montant des marchés au-delà des règles des marchés publics. Après discussion avec le service instructeur et transmission des pièces justificatives demandées, la subvention nous a été notifiée le 6 janvier 2020 et sera donc versée. Le résultat à ce jour est donc en fait excédentaire.

- Budget annexe Photovoltaïque

résultat de clôture prévisionnel	
Investissement	26 487,72
Fonctionnement	24 619,40
Résultat global	51 107,12

Les négociations avec ENEDIS ont permis d'obtenir un accord pour la vente de l'électricité à venir mais aussi de celle qui a été introduite dans le réseau depuis le 17 octobre 2017. Pour mémoire, le contrat de vente n'avait pas été signé et par conséquent l'électricité était réintégrée dans le réseau sans facturation à Enedis.

Les ventes permettent à présent de rembourser l'emprunt contracté pour les travaux d'installation, dont le capital restant dû est de 91 678.87 euros, et la TVA avancée par le budget de la commune.

- Budget CCAS

Ce budget n'appelle pas d'observation particulière. Le Conseil d'administration du CCAS en a la charge.

résultat de clôture prévisionnel	
Investissement	3 035,29
Fonctionnement	7 903,89
Résultat global	10 939,18

Le rétablissement des comptes s'est accompagné du rétablissement du fonctionnement mais aussi du traitement de la plupart des urgences recensées à notre prise de fonctions, recensées dans le rapport d'orientations budgétaires 2019, et lors des rencontres dans les quartiers et villages.

- Voirie et réseaux
 - Lancement des travaux Cours Ferry, initié par l'équipe précédente, après avoir toutefois renégocié le marché pour une économie de 60 000 euros sur un marché de 335 000 euros qui a permis de réaliser des équipements de sécurité supplémentaires, pour 30 000 euros, notamment le plateau surélevé de la rue des Jacobins.
 - Réalisation des aménagements rue Thiers, demandés par les riverains.
 - Réfection du revêtement de la chaussée de l'impasse du château (les Egreteaux).
 - Réfection du revêtement de la rue Jolisable.
 - Réfection du revêtement à Goutrolles (arrêt de bus et rue de Chansac).
 - Aménagement Chez Pequin, rue des saules pleureurs.
 - Réfection à Fondurant de la chaussée impasse de la vallée et traitement des eaux pluviales rue du lavoir.
 - Réfection de la chaussée à l'intersection de la rue Emile Combes et de la rue Pasteur, devenue très dangereuse en raison des pavés qui se désolidarisaient sur une surface de plus en plus grande, faute de prise en charge dès l'apparition des premiers signes il y a au moins 5 ans.
 - Aménagement de sécurité devant la médiathèque
 - Amélioration pour la traversée des piétons devant le stade.

- Patrimoine historique

A la suite d'une rencontre avec la Direction Régionale des Affaires culturelles et de l'Architecte des Bâtiments de France, face au constat alarmant dressé après plus de 10 années d'inertie, nous avons :

- Réalisé, dans le cadre de la procédure d'urgence pour le patrimoine historique, le traitement de l'étanchéité du donjon – 45 000 euros de crédits budgétés à cet effet.
- Lancé, également dans le cadre de la procédure d'urgence, les réparations de la toiture de l'église Saint Vivien.
- Initié une étude patrimoniale qui nous permettra de définir un plan d'actions sur nos bâtiments historiques, en fonction des urgences (château, chapelle Saint Gilles, église Saint Martin) et à raison d'un budget reconduit chaque année.
- Fait étudier par le chantier Patrimoine de la Communauté de communes de Haute-Saintonge, en relation avec l'Architecte des Bâtiments de France, un abri pour la façade classée du XVIème siècle (impasse Glémet).

- Bâtiments
 - Ecoles :

Après avoir fait intervenir une entreprise pour réparer les piliers de soutènement du préau de l'école, nous avons posé des témoins sur l'édifice qui semble présenter des fragilités et lancé une étude de la structure par un expert. Les conclusions sont attendues pour engager les travaux qui s'avèreront nécessaires pendant les congés scolaires.

Nous avons également réalisé l'ensemble des demandes de la commission de sécurité, et la levée de doutes, avec menace de fermeture, a été levée. Les alarmes fonctionnement et un visiophone facilite le contrôle à l'entrée pour le chef d'établissement.
 - Halles : les réparations ont été réalisées pour stopper les fuites d'eau et renforcer la verrière.
 - Maison de la solidarité : elle a été livrée à ses occupants (banque alimentaire et restos du cœur) pour un accueil digne des personnes en difficulté et le respect des règles sanitaires pour ce qui est de l'alimentaire.
 - Logement des médecins internes et remplaçants : ce logement, livré début décembre 2019, permettra d'assurer la continuité de l'activité au sein de la maison de santé, même durant les périodes de formation ou de congés des professionnels de santé. Un interne est déjà locataire de ce logement qui peut accueillir 3 personnes.

- Salle des fêtes : elle a été mise hors d'eau, tant au niveau de la toiture que de la façade, par la mise en place de nouvelles huisseries que nous avons souhaité harmoniser avec l'architecture de la salle polyvalente. Nous en avons profité pour améliorer l'isolation thermique. Nous avons également éliminé les risques relatifs à l'amiante des sols des annexes. Nous avons aussi changé le sol et les rideaux de la scène, et refait le parquet qui était devenu dangereux avec des lattes qui se détérioraient. Pour améliorer le confort et l'hygiène, les chaises sont progressivement restaurées, au niveau des assises.
- Maison de santé : la maison a été réceptionnée en octobre 2018 avec des dysfonctionnements et malfaçons (fissures façades). Une intervention ferme de la Municipalité auprès de l'architecte et des entreprises a été nécessaire pour obtenir des interventions complémentaires de leur part. A la date de la rédaction de ce rapport, l'ensemble des difficultés n'est pas levé.
- Mise en place des Points d'Apports Volontaires pour le ramassage des déchets (application de la décision de la Communauté de Communes en date de 2017) compte tenu des modifications des règles du tri et de ramassage:
 - Calibrage des points d'apports volontaires (PAV) par rapport aux volumes des dépôts
 - Réalisation de plateformes
 - Et progressivement l'intégration paysagère et/ou esthétique de la plateforme (cache conteneurs cours Alsace Lorraine, rue Gabriel Moreau, Avenue Gambetta, Les Roches, Les Potirons, rue Georges Clémenceau et d'autres villages sont en cours).

La satisfaction des demandes émanant des rencontres dans les quartiers et villages

Cf annexe 1 : Tableau récapitulatif des demandes collectées lors des visites de février et septembre, et les réponses apportées.

Les dossiers traités par les commissions

- Aménagements paysagers pour la rue Emile Combes, à la demande de la commission extramunicipale commerce et entrepreneuriat.
- Réfection du Cours Ferry : négociations dans le cadre du marché, à la demande de la commission travaux, pour un résultat intégrant plus d'éléments de sécurité (ex. : plateau à l'intersection de la rue des Jacobins) et moins minéral que ce qui avait été prévu.
- Réalisation des aménagements rue des Jacobins pour la sécurité des usagers, avec également un espace paysager devant l'entrée de l'école.
- La sécurisation de la sortie de la médiathèque.
- L'enseigne des halles.
- Les parcours des bords de Seugne (passerelles, panneaux d'information faune et flore, parcours santé)
- La création de la Distillerie, pôle de créations et d'animations culturelles.

Evaluation écologique de l'action municipale

- Fleurissement : pour économiser la ressource en eau, le choix est fait de ne plus planter des espèces qui demandent beaucoup d'eau et de privilégier les plantations pleines terre dès lors que c'est possible, plutôt que les pots, bacs et timbres. Cette action a été saluée par le jury du concours Villes et Villages Fleuris et nous a permis de maintenir la 3ème fleur.
- Bords de Seugne : le cheminement a été aménagé dans le respect de la réglementation en vigueur. Il a également été entretenu pour les usagers sur une largeur de deux mètres, afin de maintenir le marais dans ses fonctions de préservation de la faune et de la flore.

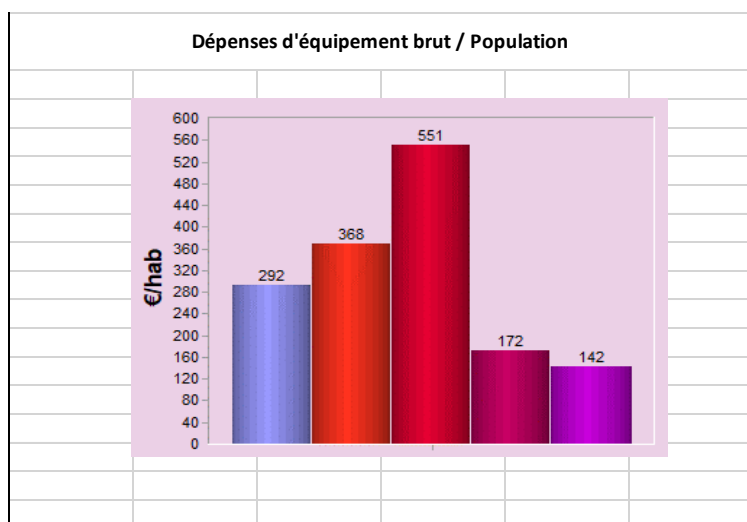
- Energie : Dans la salle polyvalente 66 luminaires qui étaient équipés de 2 tubes néons de 58 Watts, soit une puissance de consommation de 7 656 Watts, ont été remplacés par des tubes LED de 21 Watts, pour un gain de 4 884 Watts/heure. Maison Charrier, une étude a été lancée pour ce qui concerne l'isolation thermique et le remplacement des chaudières dont l'installation était réputée dangereuse par un mode de chauffage écoresponsable.
- Recyclage du mobilier : Nous recyclons et réparons ce qui peut l'être plutôt que de remplacer le mobilier et les équipements par du neuf. C'est par exemple le cas pour les chaises de la salle des fêtes pour lesquelles nous avons demandé à un artisan local de refaire les assises car les tubes, eux, sont très bons. 60 chaises sont déjà réalisées. Par ailleurs les besoins en mobiliers divers ont été satisfaits tant que cela était possible par la recyclerie « la Glanerie », située rue Thiers.
- Restauration scolaire : un effort particulier a été fait puisque de 7 % de Bio dans la composition des menus, nous sommes passés à 75% en fin d'année, sans surcoût pour les familles. L'attention a également été portée sur un approvisionnement local du restaurant scolaire, soit une moyenne bien supérieure à la future réglementation (20%). Par ailleurs ont été bannis des cuisines les récipients non conforme aux normes de santé publique.
- Travaux : les déchets des chantiers ont été traités en conformité avec la réglementation. Les aménagements ont fait l'objet d'une vigilance particulière sur l'évacuation des eaux pluviales mais aussi sur le traitement paysager (espaces verts pleine terre) des voies et parcelles concernées.
- Nettoyage de la ville : un partenariat en cours avec le lycée permet une collaboration lycéen/services municipaux pour ce qui est de l'entretien et du nettoyage. Par ailleurs une opération « Pons, ville propre » a été menée dans le cadre de l'appel de la Communauté de communes, qui a permis un nettoyage des ruelles, des bords de Seugne et de la Soute. La Municipalité a pris l'engagement de se réengager dans la prochaine campagne qui se déroulera en mars prochain.
- Suppression du plastique jetable : les supports jetables ont été bannis pour être remplacés par des supports lavables et réutilisables (ex : gobelets pour les festivités).

Les objectifs de développement

L'objectif est de maintenir une capacité d'autofinancement correcte dans les conditions suivantes :

- Pas de hausse des taux d'imposition communaux
- Pas d'emprunt
- Maintien de l'investissement pour le développement de la Ville
- Maintien des services à la population
- Maîtrise des dépenses énergétiques et intégration d'un fonctionnement général écoresponsable.
- L'inscription de la commune dans le dispositif « petites villes de demain » pour avoir les moyens de son développement.

Pour vérifier que le niveau d'investissement est en adéquation avec les capacités financières de la collectivité, il est important de rapporter le montant de l'épargne nette aux investissements. Le graphique ci-dessous permet de prendre la mesure des erreurs de gestion des années passées, avec des dépenses engagées au-delà des capacités de financement de la ville. La programmation des projets sera réalisé au rythme de la capacité financière de la ville afin de ne pas mettre de nouveau la commune dans une situation délicate.



Ce graphique compare les taux d'autofinancement des dépenses d'équipement. Les dépenses d'équipement se définissent comme les dépenses d'investissement desquelles on déduit les remboursements de capital des emprunts.

Légende	
	France 2017
	Réalisé 2016
	Réalisé 2017
	Réalisé 2018
	Réalisé 2019

Afin de satisfaire le niveau de qualité de vie que les pontois sont en droit d'attendre, et au regard de l'état actuel de ses équipements et infrastructures, la commune n'a pas les moyens de se vouloir plus grosse qu'elle n'est. Un objectif de 5 000 habitants est tout à fait raisonnable et permettrait de mieux asseoir la ville dans le contexte local.

Il convient également, au vu des éléments statistiques ci-dessous de poursuivre le travail que nous avons initié pour rendre notre ville attractive pour les actifs et les familles.

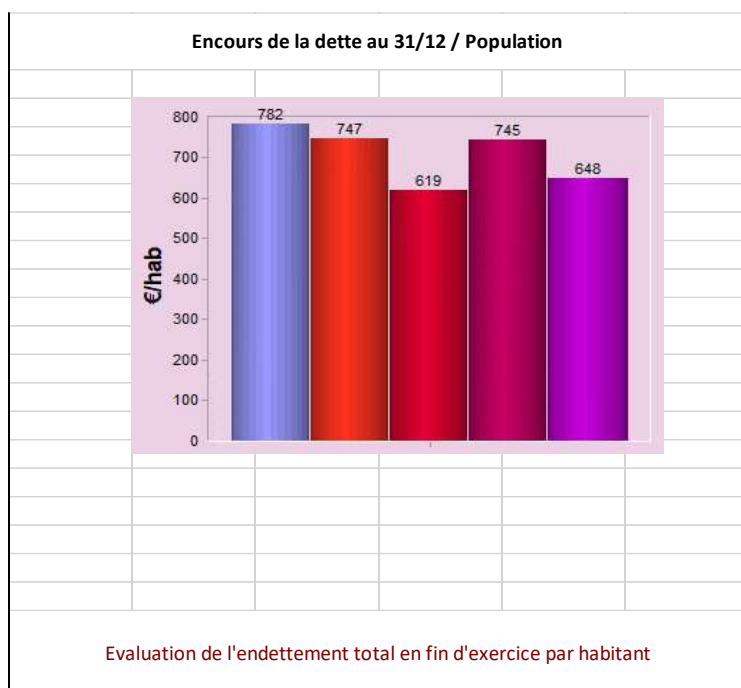
Population par grandes tranches d'âges et composition des familles (Sources : Insee au 01/01/2019) :

	2011		2016	
Population	4 152	100,0	4 238	100,0
0 à 14 ans	570	13,7	590	13,9
15 à 29 ans	636	15,3	730	17,2
30 à 44 ans	631	15,2	628	14,8
45 à 59 ans	824	19,8	846	20,0
60 à 74 ans	817	19,7	795	18,8
75 ans ou plus	674	16,2	650	15,3
Couples avec enfant(s)	308	27,4	372	30,7
Familles monoparentales	244	21,7	143	11,8

Dette évolution

Le capital restant dû à ce jour au titre des emprunts bancaires est de 2 582 726,15 € pour le Budget Ville de Pons.

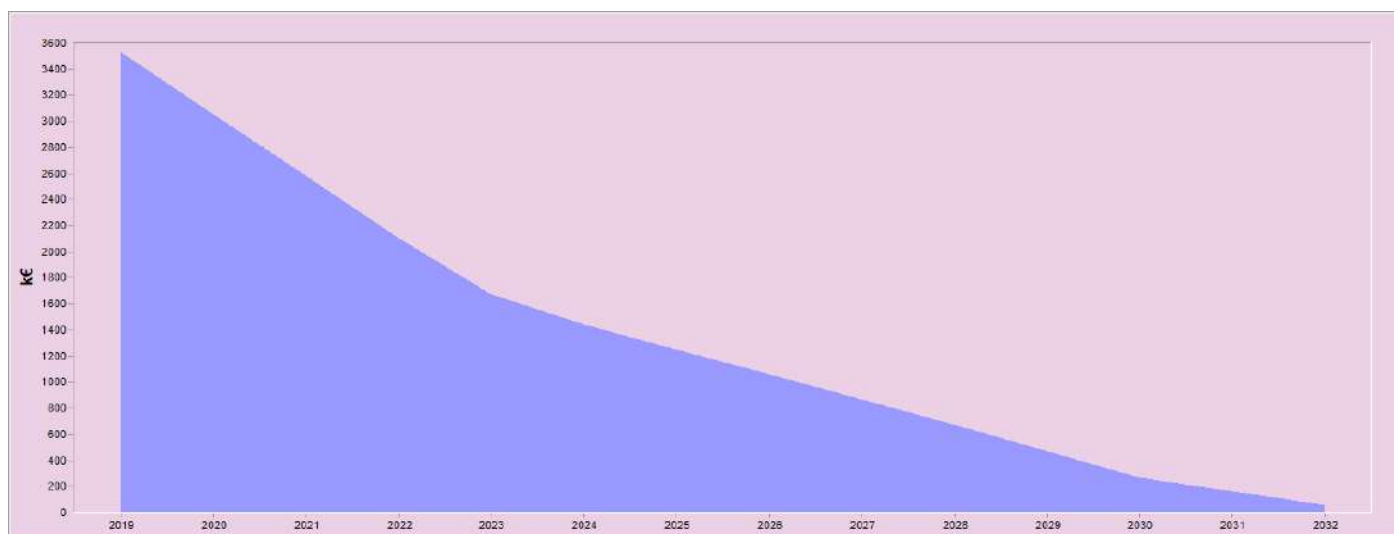
Pour tous budgets confondus, il se monte à 3 708 976,85 €.



Légende	
France 2017	
Réalisé 2016	
Réalisé 2017	
Réalisé 2018	
Réalisé 2019	

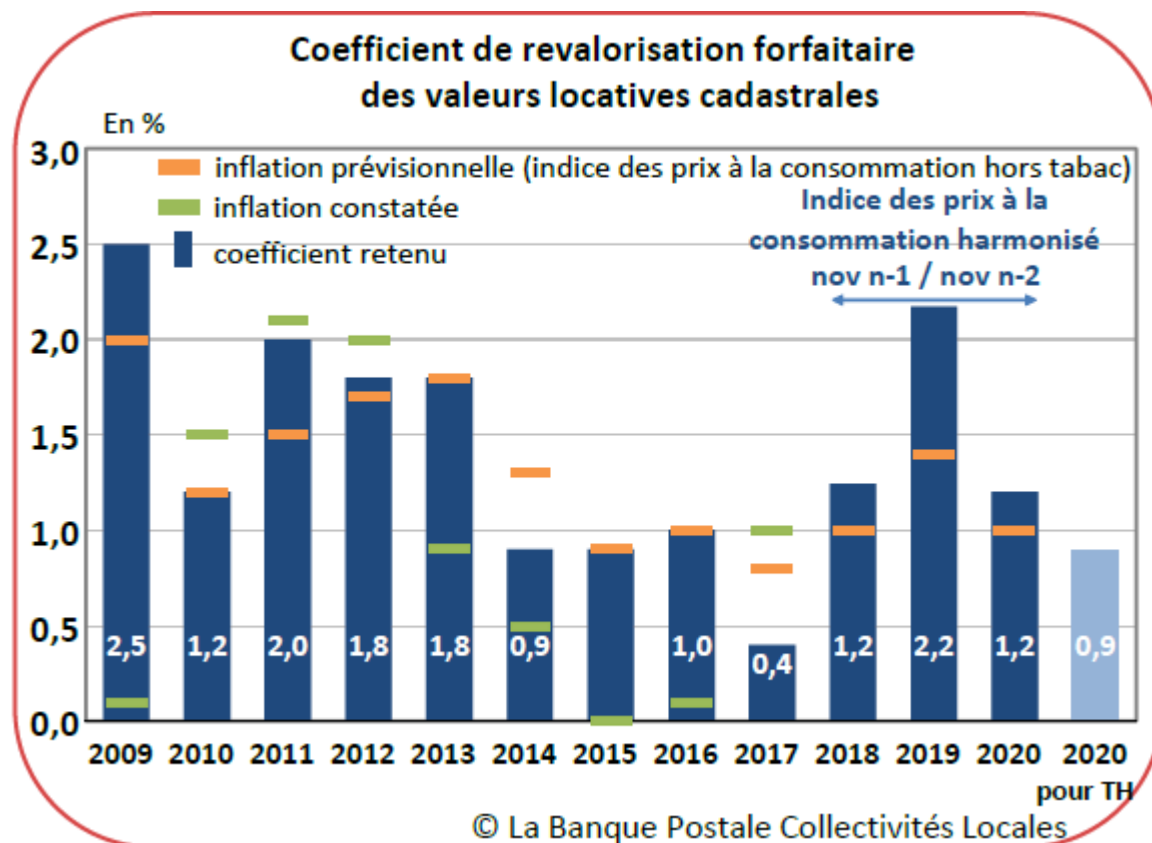
La commune remboursera le capital de ses emprunts à hauteur de 535 944.16 euros en 2020 dont 41 464.07 liés à des emprunts dits « toxiques ». Les intérêts globaux s'élèveront à 62 354.77 euros pour l'année 2020.

La capacité de désendettement représente le nombre d'années que la ville mettrait pour rembourser l'intégralité de sa dette en y consacrant tout son autofinancement. Ici, cette capacité serait de 12 années. Pour mémoire la loi de finances établit à 12 années maximum la capacité de désendettement possible des collectivités.



Les éléments préparatoires à l'élaboration du budget de fonctionnement

Le budget sera établi sur la base des recettes de fiscalité 2019 (cf tableau ci-dessous), avec toutefois une hausse liée au dégel de l'augmentation forfaitaire des valeurs locatives, établie à +0.9% pour 2020 dans le cadre de la loi des finances.



**RÉCAPITULATIF DES PRODUITS ISSUS DES RÔLES GÉNÉRAUX
ET DES IMPÔTS AUTO-LIQUIDES 2019 POUR LA COLLECTIVITÉ DE**

COMMUNE : 283 PONS

TAXES D'HABITATION

Taxe d'habitation.....	:	864 522
Taxe d'habitation sur les logements vacants.....	:	>>>
Majoration résidences secondaires.....	:	>>>

TAXES FONCIÈRES

Taxe foncière sur les propriétés bâties.....	:	1 448 750
Taxe foncière sur les propriétés non bâties.....	:	60 222
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties.....	:	9 112
Taxe enlèvement ordures ménagères et part incitative	:	

CFE / TASCOM

Cotisation foncière des entreprises.....	:	443 985
Taxe sur les surfaces commerciales.....	:	144 668

COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

	Due (1)	Dégravée (2)	Exonérée compensée (3)	Exonérée non compensée	TOTAL (1 + 2 + 3)
2019	215 630	107 937	38	1 805	323 605
2020	237 381	98 693	175	657	336 249

IMPOSITIONS FORFAITAIRES SUR LES ENTREPRISES DE RÉSEAUX

IFER sur les éoliennes terrestres.....	:	
IFER sur les hydroliennes.....	:	
IFER sur la production d'électricité photovoltaïque.....	:	428
IFER sur la production d'électricité hydraulique.....	:	
IFER sur les transformateurs électriques.....	:	29 248
IFER sur les stations radioélectriques.....	:	12 471
IFER sur les centrales électriques.....	:	
IFER sur les installations de gaz.....	:	
IFER sur les stations de compression de gaz.....	:	
IFER sur le stockage de gaz.....	:	
IFER sur les canalisations de gaz.....	:	8
IFER sur le transport d'hydrocarbure.....	:	
IFER sur les produits chimiques.....	:	
IFER sur le matériel roulant utilisé sur le réseau ferré national.....	:	>>>
IFER sur les répartiteurs principaux de la boucle locale de cuivre.....	:	>>>



**RÉCAPITULATIF DES PRODUITS ISSUS DES RÔLES GÉNÉRAUX
ET DES IMPÔTS AUTO LIQUIDES 2019 POUR LA COLLECTIVITÉ DE**

COMMUNE : 283 PONS

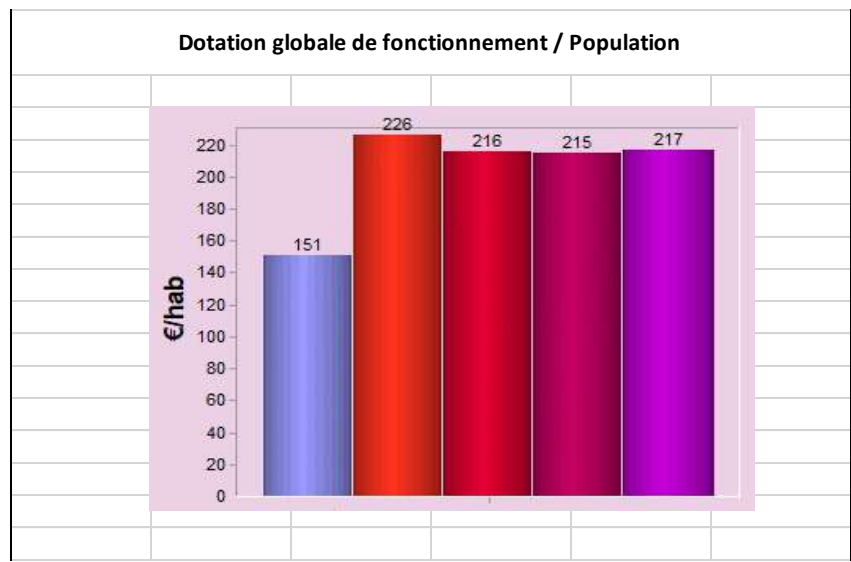
TAXES ANNEXES

Taxe sur les pylônes.....	:	<input type="text"/>
Taxe additionnelle spéciale annuelle Ile de France.....	:	<input type="text" value=">>>"/>
Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.....	:	<input type="text" value="45 195"/>
Perçue au profit de :		<input type="text" value="EPCI"/>

**MONTANT DU DISPOSITIF DE LISSAGE APPLIQUÉ DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DES
VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX PROFESSIONNELS**

Taxe foncière sur les propriétés bâties.....	:	<input type="text" value="- 345"/>
Taxe enlèvement ordures ménagères (hors part incitative)	:	<input type="text"/>
Cotisation foncière des entreprises.....	:	<input type="text" value="-2 268"/>
Taxe additionnelle spéciale annuelle Ile de France.....	:	<input type="text" value=">>>"/>
Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.....	:	<input type="text" value="0"/>
Taxe d'habitation.....	:	<input type="text" value="0"/>

Au niveau des autres recettes, le budget sera établi à partir du montant de chacune des dotations versées dans le cadre de la dotation globale de fonctionnement pour 2019, dans l'attente de la notification officielle du montant 2020.



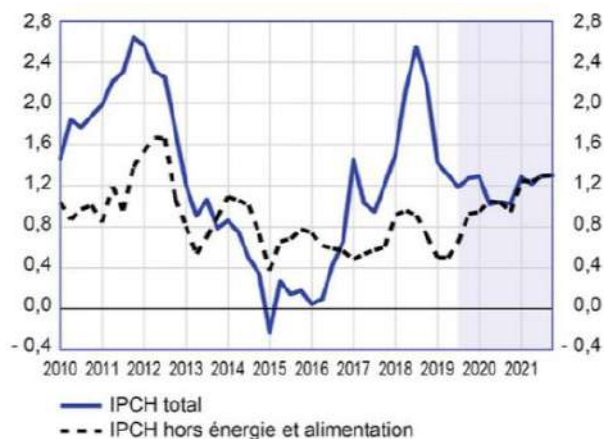
Légende	
■	France 2017
■	Réalisé 2016
■	Réalisé 2017
■	Réalisé 2018
■	Réalisé 2019

Il conviendra de prendre en compte la variation de l'indice des prix de détail entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019 telles qu'elles sont définies par l'INSEE.

Sur un mois, les prix à la consommation seraient en hausse de 0,4 %, après +0,1 % en novembre. Les prix de l'énergie et de l'alimentation seraient plus dynamiques que le mois précédent. Ceux des services rebondiraient de manière

saisonniers. Enfin, les prix des produits manufacturés augmenteraient faiblement après une légère baisse le mois précédent. Les prix du tabac seraient stables après une forte hausse en novembre.

Sur un an, l'indice des prix à la consommation harmonisé accélérerait à +1,6 %, après +1,2 % en novembre.



Pour 2020, les prévisions de variations des prix, telles qu'elles figurent dans les tableaux annexés à la loi de finances s'établissent comme suit :

année	2018	2019	2020
variations en %	1.8	1.2	1.2

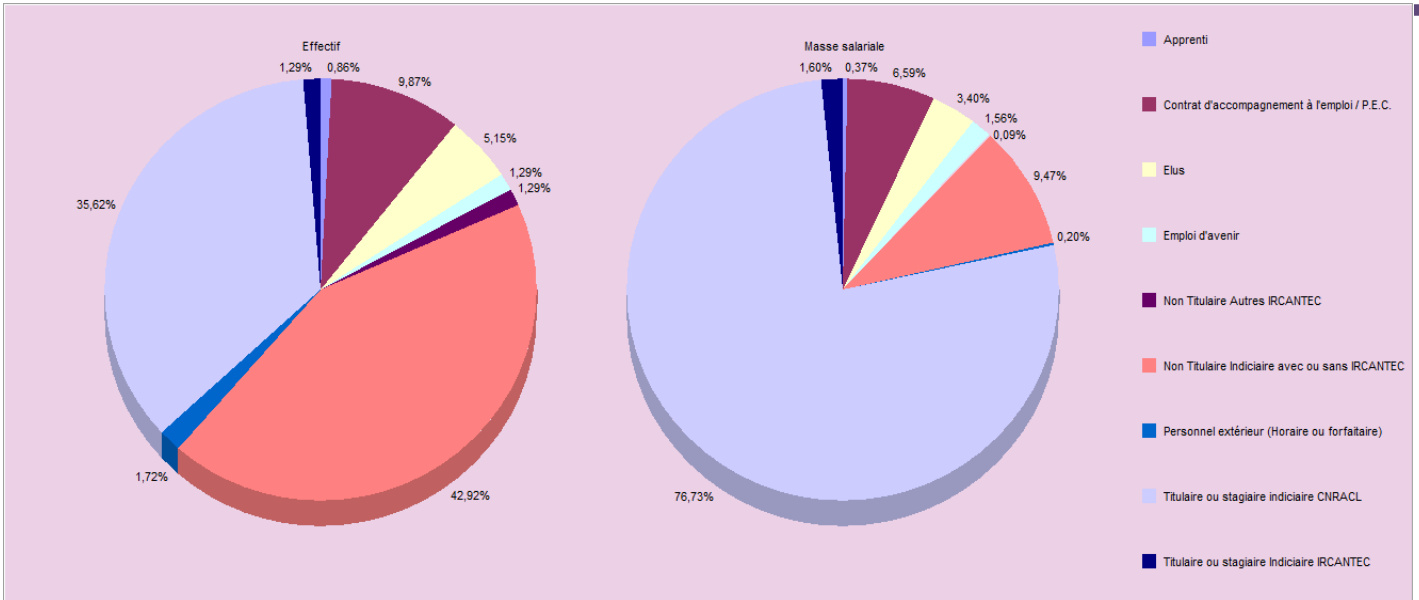
Afin de respecter les règles établies par la loi des finances (voir plus haut) à savoir de contenir l'augmentation des dépenses de fonctionnement à 1.2%, et compte tenu de cet indice de variation des prix, les dépenses de fonctionnement devront être contenues à l'instar de l'année 2019.

Montant du budget prévisionnel de fonctionnement :

Fonctionnement	6 700 000
Dont impôts	2 846 078,20 €
Dont DGF	761 000 €

Concernant la masse salariale, il est recommandé de se baser sur les prévisions d'évolution des rémunérations des agents de l'Etat, telle qu'elle figure dans la loi de finances. Celle-ci indique une hausse de +3,3 % sur 2019 et 2.8% en 2020, ce ralentissement de la masse salariale traduisant celui de l'emploi.

La commune comptabilise au 1er janvier 2020, 74 agents titulaires et 36 agents sous contrats (en remplacement, accroissement d'activité...).



Les éléments de préparation du budget d'investissement

Au niveau des dépenses d'investissement, il doit être intégré le 1^{er} versement que nous avons réalisé au 20 janvier pour le remboursement d'une partie des subventions que la Municipalité précédente avait perçu pour la construction du gymnase.

En effet, en août 2019 nous avons reçu un avis de paiement de 74 936,96 euros de la Direction régionale des Finances Publiques avec date limite de paiement au 15/09/2019.

- Objet de la créance : « Annulation de la subvention accordée au titre de la dotation parlementaire du sénateur Daniel Laurent accordée en 2015 (96 065 euros) pour la construction d'un gymnase. »
- Motif de l'annulation : dépassement des 80% d'aides publiques perçu par la commune pour cette réalisation.

Nous avons demandé des explications aux services de l'Etat qui nous ont fait parvenir les courriers qui avaient été transmis à la municipalité précédente en Juillet et août 2018. Ces courriers lui confirmaient la nécessité de reverser le trop perçu car les règles en matière de financements publics sont claires :

- Un projet ne peut être financé à plus de 80% par des aides publiques.
- Les subventions sont accordées sur la base du plan de financement transmis, comprenant le budget prévisionnel.
- Dans le plan de financement transmis par la Municipalité à l'Etat, la subvention de la région n'apparaissait pas.
- Le montant prévisionnel était de 1 500 000 euros.
- Les demandes de dérogations ne sont pas recevables car :
 - La Municipalité aurait dû à l'époque signaler l'attribution de la subvention de la région
 - Les dépassements du budget initial n'étant pas justifiés (1 950 000 euros au lieu de 1 500 000 euros) ils ne peuvent être pris en compte pour le calcul de la subvention.

Nous avons donc négocié et obtenu un échéancier cf courrier page 28.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, pourront être intégrées les subventions obtenues pour des réalisations de 2019, dont la notification et le paiement ont été trop tardifs pour les intégrer au résultat, un montant de 76 899 euros.

Montant du budget prévisionnel d'investissement :

Investissement	1 700 000
Dont résultat	148 495 €
Dont excédent de fonctionnement	588 400 €

Les axes de travail pour la majorité municipale

- ❖ ***Poursuivre : le règlement des URGENCES – une année n'aura pas suffi compte tenu de la situation.***
- ❖ ***Entretien le patrimoine et réduire encore les dépenses énergétiques***
- ❖ ***Maintenir le niveau des animations***
- ❖ ***Travailler à la dynamisation économique***



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
NOUVELLE-AQUITAINE ET DU DÉPARTEMENT DE LA
GIRONDE

DIVISION DES OPÉRATIONS COMPTABLES DE L'ÉTAT
SERVICE RECETTES NON FISCALES
24, RUE FRANÇOIS DE SOURDIS - BP 909
33060 BORDEAUX CEDEX1

Affaire suivie par : Annick PERNOT
Téléphone : 05 56 90 76 18
N° de titre : 009-070-017-262 099-6273/2019
Nature de la dette : Subvention
N° de Facture : AQU1 19 2600056298
Reste dû : 74936,96 €

Bordeaux, le 24 septembre 2019

LA DIRECTRICE RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE NOUVELLE-AQUITAINE
ET DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

à

Monsieur le Maire
de PONS
PL DE LA REPUBLIQUE

17 800 PONS

Objet : Délai de paiement
Vos références : FDR/CB-436/19

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 10 septembre 2019, afférent au recouvrement du titre **AQUI 19 2600056298**, vous avez sollicité un échelonnement de la somme à payer.

Je vous fais part de mon accord sur un règlement à effectuer dans les conditions suivantes :

- 1 versement de 24 936,96 € le 20/01/2020
- 1 versement de 25 000,00 € le 20/01/2021
- 1 versement de 25 000,00 € le 20/01/2022

Je vous remercie de toute l'attention que vous voudrez bien apporter au règlement de ce dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de ma considération distinguée.

L'Administratrice Générale des Finances Publiques

Isabelle MARTEL

Quartier	VOIRIES	STATIONNEMENT	RESEAUX	DECHETS	PROPRETE ESPACES VERTS	AUTRES
St Vivien						
Rue Maréchal Leclerc		<p>Disparition de la place minute entre le boulanger et le menuisier = pourquoi</p> <p>Réponse de la Municipalité : Jamais eu. Pas la place. Danger. Le parking est à 30 mètres. Nous œuvrons en revanche contre les voitures tampons qui restent à demeure sur ce parking</p>		<p>- Plus de poubelles de ville, et poches à toutou en distribution ? Si problème de vol des poches, un pontois propose que ces poches soient retirables en Mairie comme les poches jaunes ?</p> <p>Rép de la Municipalité : -Comment justifier que tous les contribuables paient des sacs pour les déjections des chiens de certains habitants du centre-ville ? D'autant que dès que nous en mettons, certains prennent la totalité des sacs pour une utilisation.</p> <p>- Débordement des containers. Les bacs jaunes sont vidés le jeudi uniquement alors que le marché a lieu le dimanche.</p> <p>Rép de la Municipalité : le nombre de conteneurs a été ajusté. Il a été demandé aux commerçants du marché de plier leurs cartons. Impossible de faire modifier le jour de collecte car c'est une compétence CDCHS avec marché public.</p>		<p>- Qu'en est-il de l'alerte à la population ? Sirène bien testée au moins une fois par mois ? Et dans ce cas, pourquoi, avant c'était 1 fois par semaine ??</p> <p>Rép de la Municipalité : L'alerte est toujours testée dans les mêmes conditions par les pompiers d'astreinte.</p> <p>- fuite plafond église St Vivien</p> <p>Rép de la Municipalité : Intervention programmée d'une entreprise, avec contrôle DRAC et ABF.</p>
P du Haras	<p>Dangerosité de la sortie de la médiathèque. Passage piéton ?</p> <p>Rép de la Municipalité : Aménagement réalisés.</p>	<p>- Place handicapée à mettre en entrée ou sortie du P.</p> <p>- Gagner une place en resserrant les existantes, supprimer le timbre posé au fond du P.</p>				

		<p>Rép de la Municipalité : L'étude technique montre qu'il n'y a pas de possibilité de gagner une place. Par ailleurs la place handicapée est la mieux située par rapport au cheminement piéton et aussi compte tenu du risque de la place située à l'entrée du parking.</p>				
Rue Thiers	<p>- Plots déplacés par la balayeuse municipale non remis. - 2ème partie à partir de la rue Landrau, les conducteurs doublent. - Une pratique courante spécifique aux utilisateurs du Moulin de la tour et qui a lieu le mercredi : prendre le sens interdit !</p> <p>Rép de la Municipalité : Les aménagements expérimentés ont été finalisés. En attente de constater le comportement des usagers.</p>	<p>Au bout de la rue Thiers, au Stop, des conducteurs se garent trop près du carrefour => pb de visibilité, danger</p> <p>Rép de la Municipalité : La police municipale se déplace pour la prévention... et passera à la verbalisation si nécessaire.</p>		<p>Le problème des containers près de l'ancienne crêperie (très mauvais état, ramassage pas assez fréquent et odeurs nauséabondes surtout l'été), sans compter des encombrants qui sont "sauvagement" déposés.</p> <p>Rép de la Municipalité : Service de ramassage des encombrants mis en place sur la ville. Pour ceux qui ne respectent pas les règles de ce service, intervention de la police municipale.</p>	<p>Pendant les feux d'artifice, des projections tombent dans la rue Thiers</p> <p>Rép de la Municipalité : Test d'un spectacle qui ne soit pas avec des feux d'artifice</p>	
Rue G. Clément		<p>- Les places de stationnement sont très près des habitations au point que certains habitants ne peuvent ouvrir ou fermer leurs volets. Inciter les usagers à utiliser le parking situé en haut de la rue, près du four à pain.</p> <p>Rép de la Municipalité : - Problème du stationnement réglé - Parking situé près du four à pain à goudronner (ou graviers) pour</p>				

		<p>utilisation par tous les temps. - Parking près de l'ex office du tourisme mal indiqué, le muret à proximité est en très mauvais état. Rép.. De la Municipalité : - parking – pas de goudrons car il faut gérer les eaux pluviales mais un aménagement est envisagé, en fonction des disponibilités budgétaires. Idem pour le muret du parking de la Distillerie</p>				
<p>Place St Vivien</p>		<p>- Prévoir un arrêt minute devant la fleuriste en enlevant deux plots minimum, afin que les livreurs ne gênent pas la circulation et pour éviter que les clients qui viennent au "relais colis" ne se garent pas n'importe où. Rép.. De la Municipalité : Fait</p> <p>- Prévoir un marquage au sol visible sur le parking st Vivien (entrée/sortie) surtout la sortie (contournement de l'église) avec un panneau complémentaire. Rép.. De la Municipalité : Travaux réalisés</p>		<p>Les containers se trouvent trop près de l'église, les déplacer au fond du parking avec cache-conteneurs pour l'esthétique. Rép.. De la Municipalité : Problème à l'étude. Aménagement envisagé en 2020, en fonction du budget, avec réfection de la voie autour de l'église</p>	<p>La propreté de la ville de Pons s'est dégradée depuis plusieurs années Rép.. De la Municipalité : Les équipes sont réduites du fait de la suppression des contrats aidés par l'Etat. Une réorganisation du fonctionnement des services est en cours pour leur donner la possibilité de mieux répondre aux besoins. Mais il s'agit aussi de civisme et de responsabilités. Intervention police municipale.</p>	<p>- Inaccessibilité des trottoirs de la ville aux poussettes et aux fauteuils roulants. Rép.. De la Municipalité : Correction au fur et à mesure des aménagements te travaux mais impossible de rattraper rapidement le retard pris depuis des décennies sur le sujet, compte tenu de la configuration de la ville. - Mise à jour du site internet Rép.. De la Municipalité : Nouveau site internet en vigueur avec lettre numérique hebdomadaire pour les inscrits - Fête de la musique décentralisée Rép.. De la Municipalité : Initiée avec l'asso des commerçants - Nuit du Patrimoine Rép.. De la Municipalité : Nous avons lancé la journée des patrimoines. 2^{ème} édition à venir en sept 2020.</p>

						<p>- Nouvelles rencontres quartiers aux beaux jours (entre juin et octobre)</p> <p>Rép.. De la Municipalité : Fait en septembre</p>
Voûte de l'hôpital	<p>- Rue du Tram en mauvais état (bas côtés complètement défoncés sur plus de 300 mètres).</p> <p>Rép.. De la Municipalité : Inscrite dans le programme avec également canalisation eaux pluviales. Réalisation en fonction des dispo budgétaires en 2020 ou 2021</p> <p>- Pour les marcheurs, un passage piétons pour se rendre du côté de Fondurant, les passages piétons ne sont faits que pour aller au Leclerc...</p> <p>Rép.. De la Municipalité : Compétence départementale. Nous avons sollicité le conseil départemental.</p> <p>- Vitesse des véhicules, le 30 km/heure n'est pas visible. Réduire les excès de vitesse ??</p> <p>Rép.. De la Municipalité : Pas de solution technique à ce stade, problème de civisme et de responsabilités</p>					<p>- Quid de l'ancien office du tourisme ?</p> <p>Rép.. De la Municipalité : La distillerie : Pôle de créations et d'animations culturelles en cours de développement</p> <p>- La signalétique dans la ville : difficulté pour aller à l'office du tourisme en ville / les différents passages de la ville ne sont pas mis en valeur car pas indiqués.</p> <p>Rép.. De la Municipalité : Un groupe de travail émanant de la commission commerce et entrepreneuriat a été créé et travaille sur le sujet pour une réalisation 2020 ou 2021.</p>
rue Barthélemy Gauthier	<p>Un ou plusieurs ralentisseurs</p> <p>Rép.. De la Municipalité : Etude à programmer</p>				<p>Problèmes conteneurs</p> <p>Rép.. De la Municipalité : Les conteneurs seront maqués à terme (programme en cours sur</p>	

					l'ensemble de la ville)	
	Sens de circulation dans les rues, et notamment rue de la sente => le croisement est dangereux. Proposition de la mettre en sens unique avec entrée depuis la rue Barthélémy Gauthier. Rép.. De la Municipalité : Si nous la mettons en sens unique, la vitesse y sera encore plus élevée.					
Chez Péquin						
			Curer les fossés et faciliter écoulement EP (saignées sur bernes et écoulement trottoir vers fossés?) Rép.. De la Municipalité : Fait		Couper saule pleureur Rép.. De la Municipalité : Travaux d'aménagement faits	
Impasse du château	Voirie communale délaissée Rép.. De la Municipalité : Travaux faits					
Rue du château			Se dégrade en raison du non écoulement des EP Rép.. De la Municipalité : Travaux intégrés dans le programme.		Nécessité de couper les branches Rép.. De la Municipalité : Responsabilité château des énigmes qui ont été alertés.	
Rue Saules pleureurs/ rue de la sablière		Surfacier cette zone (empierrement + cylindrage ?) pour stationnement Rép.. De la Municipalité : travaux réalisés	Bouches d'évacuation des EP à déboucher régulièrement Rép.. De la Municipalité : fait	Débordement des conteneurs jaunes à chaque ramassage Rép.. De la Municipalité : augmentation du nombre de conteneurs et de la fréquence de ramassage par la CDCHS	- Elagage car les branches touchent les lignes. - un carré herbeux communal à entretenir (en face le saule pleureur) Rép.. De la Municipalité : réglé avec le nouvel aménagement	
Rue le long Usson	Trous à boucher Rép.. De la Municipalité : fait					
Chartres						

				Problème de voisinage se règle aussi dans la gestion des conteneurs. Rép.. De la Municipalité : cf nouvelle organisation des PAV		Problème de cohabitation chasseurs (sangliers sur le secteur) et chevaux. Rép.. De la Municipalité : Médiation en cours
Jolisable						
	Voirie en très mauvais état Rép.. De la Municipalité : Travaux réalisés 1ere tranche. 2eme programmée 2020 ou 2021		Écoulement EP à prévoir vers le fossé Rép.. De la Municipalité : Fait avec chaussée		Avant le pont, évacuer l'arbre tombé et tronçonné la souche Rép.. De la Municipalité : Fait	
Gare						
	- Etat du parking Rép.. De la Municipalité : Lancement des discussions avec la Région pour aménagement de la place, en multimodal - Remettre Stop rue Pelletier. Rép.. De la Municipalité : fait				Fleurissement quartier et parking Rép.. De la Municipalité : Aménagement prévu, pour place de la gare, mais attente discussions avec la Région	- Voitures et camions tampons à évacuer Rép.. De la Municipalité : fait - Terrain de l'autre côté de la voie ferrée non entretenu par la SNCF (présence de nuisibles) Rép.. De la Municipalité : Mise en demeure de la SNCF, mais c'est pot de terre contre pot de fer... - Quid du devenir du Pont des feignants. Rép.. De la Municipalité : SNCF - Dépôt de voiture / Casse ?? appartenant au garage Paris Pons Rép.. De la Municipalité : Courrier adressé au gérant et verbalisation police municipale. - Poids Lourds entre les rues Henri Pelletier et André Thiriet Rép.. De la Municipalité : Arrêtés municipaux pris
						Rue Henri Pelletier : Entrepot Merle / Paulin = entrepôt de peinture ou garage privé

						contenant de la peinture ?
						M.Paulin / M.Merle = Logements insalubres ? Rép.. De la Municipalité : Instruction en cours
Salands						
carrefour rue des Sureaux- RD 234	Manque de visibilité (en venant de Lijardière notamment) et de la vitesse excessive de certains véhicules. Ceux qui arrivent du hameau ancien des Salands ont un stop mais, pour emprunter la RD 234 (donc au sortir du Stop) il n'y a pratiquement aucune visibilité (miroir ?). + le matin, le bus scolaire s'arrête dans cette zone ce qui est problématique. Rép.. De la Municipalité : Département défavorable – poursuite des négociations		EP venant du bassin versant traversent la propriété de M Guérinet (PC sans la contrainte de l'écoulement des EP ???) Rép.. De la Municipalité : réglé			
Fondurant						
	Trous à boucher sur les routes du hameau Rép.. De la Municipalité : fait		Saignées d'écoulement d'Ep sur les bernes à réaliser Rép.. De la Municipalité : Programme d'arasement prévu au printemps 2020			
Route de bel-air	Travaux à finir (accotements, caniveaux). Signalisation temporaire inadaptée à la visibilité Rép.. De la Municipalité : fait				Elagage Rép.. De la Municipalité : prévu dans plan de charge	- Emprise en haut de Bel-air, laissée à l'abandon par la SNCF est envahie par les ronces et a été « squattée » par 2 résidents qui en ont fait des décharges. Infraction pénale (article R362-1 du Code pénal). Rép.. De la Municipalité : en

						cours d'instruction par la police municipale
Impasse de la vallée	A refaire Rép.. De la Municipalité : fait avec également le pluvial				Elagage Rép.. De la Municipalité : prévu dans plan de charge	
Rue du lavoir (n°9)			Caniveau à réaliser car l'eau ravine dangereusement Rép.. De la Municipalité : Fait	- PAV trop éloigné du reste du village. Un seul passage de la benne est insuffisant. Rép.. De la Municipalité : augmentation de la fréquence par CDCHS - Vider le conteneur jaune que la cdc refuse de prendre Rép.. De la Municipalité : fait	Elagage Rép.. De la Municipalité : intégré au plan de charge	
Rue de la Romade	Rambarde prête à tomber avec ses piliers Rép.. De la Municipalité : Fait					
Chardon						
				- Positionnement des PAV à l'entrée du village Rép.. De la Municipalité : cf nouveau plan des PAV - Horaires déchetteries à revoir pour artisans. Rép.. De la Municipalité : en cours avec CDCHS	Entretien de la mare (voir pour solution définitive) Rép.. De la Municipalité : entretien fait régulièrement	- Puisard incendie – voir pour solution en sortie de village (terrain Mossion). Rép.. De la Municipalité : en cours d'instruction avec SDIS - nuisances émanant des habitants du camping. Rép.. De la Municipalité : police municipale
Chez Machet et Bonnerme						
	- Nombreux trous à boucher sur les routes des 2 hameaux Rép.. De la Municipalité : fait - Rue du Millard, voie faisant la transition entre la Zone d'Activités de Bonnerme et la RD 142 (Villars en Pons), les véhicules		- Fossés d'écoulement des EP à curer (voire prolonger) afin d'assainir les bas-côté de la voirie, notamment rue des Sapins en direction de la ZAC de Bonnerme, après les dernières habitations Rép.. De la Municipalité : difficultés à régler	Chez Machet : Un propriétaire de la rue des Sapins, mettrait gracieusement une parcelle (centré géographiquement dans le hameau et en bordure de la route) à la disposition de la Commune. A charge pour la commune (ou la CDHS) de réaliser la plateforme bétonnée. Rép.. De la Municipalité : cf	-Entretien général de la ZAC Bonnerme I & II (fauchage des bermes + curage des fossés +...) quasi inexistant Rép.. De la Municipalité : Nouvellement intégré au plan de charge pour entretien régulier	

	<p>(particuliers + PL entreprises) roulent à une vitesse excessive (limitation ?) Rép.. De la Municipalité : gendarmerie sollicitée</p> <p>- panneau directionnel « Chez Machet » au carrefour de la rue Fernand Laroche / rue de la Combe-Le Petit Maine à remettre. Rép.. De la Municipalité : fait</p>		<p>avec les riverains, travaux reporté 2021</p>	<p>nouveau plan de localisation des PAV.</p> <p>- Camouflage des containers ? Rép.. De la Municipalité : programme sur l'ensemble de la ville en cours sur 2 ans</p> <p>- Zac de Bonnerme : Mettre les containers du Hameau (angle rue de l'Échangeur / rue des Chênes) sur une plateforme bétonnée avec arceau de sécurité (par grand vent, les containers se renversent). Y rajouter un container à « verre ». Rép.. De la Municipalité : cf nouveau plan de localisation des PAV</p> <p>- Zone de covoiturage : pas assez de poubelles et des déchets à nettoyer (système protège pluie à proscrire car contraint les volumes) Rép.. De la Municipalité : fait</p>	<p>- Merlon de terre séparant la ZAC de Bonnerme I du hameau est très mal entretenu Rép.. De la Municipalité : intégré au plan de charge pour entretien régulier</p>	
<p>Les Chauveaux</p>						
	<p>Trous à boucher sur toutes les routes du hameau Rép.. De la Municipalité : fait</p> <p>- Rue des tilleuls : véhicules trop rapides à ralentir (panneau 30km/h ?) et camions à interdire Rép.. De la Municipalité : sollicitation gendarmerie</p> <p>- Rue du Gazinac-rue des Genêts : priorité à donner à la rue des Genêts (très passante) et qu'un panneau AB3 (céder le passage) soit</p>		<p>- Nettoyage régulier des grilles et caniveaux Rép.. De la Municipalité : Fait</p> <p>- Certains particuliers de la rue de la Margelle rejettent des effluents (EM + EU) dans les caniveaux. Rép.. De la Municipalité : intervention prochaine de EAU17 pour mises en conformité des propriétaires</p>	<p>- Augmenter la fréquence du ramassage Rép.. De la Municipalité : augmentation par la CDCHS</p>	<p>- Placette carrefour rue de la Margelle / rue de la Mare / impasse des Géraniums à nettoyer + installer banc et jardinière Rép.. De la Municipalité : projet à l'étude</p> <p>- Nettoyage des abords de la déchetterie Rép.. De la Municipalité : par convention avec la CDCHS il appartient au personnel de la déchetterie de nettoyer les abords. Rappel à la CDCHS fait</p>	<p>- Transfert de parcelles privé/commune, suite à donner au recensement fait il y a quelques années. Rép.. De la Municipalité : ok</p>

	<p>disposé rue du Gazinac (au coin de la Sté SMAP).</p> <p>Rép.. De la Municipalité : Fait</p> <p>- Les Chauveaux, plus gros hameau de la Ville, n'a aucun panneau mentionnant son nom.</p> <p>Rép.. De la Municipalité : fait</p>					
Les roches						
	<p>Voir circulation – dangerosité camion + vitesse + croisement impossible</p> <p>Rép.. De la Municipalité : à l'étude par le SDDER</p>		<p>- Le caniveau au bout de l'impasse de la laverie se faufile sous le mur pour ressortir derrière la propriété dans une descente enherbée, mais l'eau est très souvent stoppée dans le souterrain</p> <p>Rép.. De la Municipalité : I balayeuse passe maintenant tous les 2 mois</p> <p>- Rue des peupliers, gravillon bouchant le regard d'évacuation EP</p> <p>Rép.. De la Municipalité : fait</p>	<p>- Faire une plateforme pour les conteneurs</p> <p>Rép.. De la Municipalité : fait</p> <p>- Augmenter le nombre de ramassages</p> <p>Rép.. De la Municipalité : fait</p>	<p>- Balayeuse à envoyer rue des peupliers</p> <p>Rép.. De la Municipalité : fait</p> <p>- Impasse de la Laverie à ne pas oublier pour désherbage</p> <p>Rép.. De la Municipalité : pris en compte</p>	
Goutrolles						
	<p>Circulation poids lourds qui fragilise la chaussée et ses abords (mur écroulé)</p> <p>Rép.. De la Municipalité : arrêté d'interdiction pris / courrier envoyé à la CDCHS pour prévoir des gabarits plus petites</p>		<p>Caniveau à nettoyer (pièce jointe) Rue de la Seugne à l'intersection avec la rue de Chansac</p> <p>Rép.. De la Municipalité : la balayeuse passe maintenant tous les 2 mois dans chaque village</p>			
Seugnac						
	<p>Trous importants rue de barate</p> <p>Rép.. De la Municipalité : fait</p>		<p>- Fuite à la vanne au carrefour rue de la rivière/rue de Barate – voir SAUR</p> <p>Rép.. De la Municipalité : fait</p>	<p>- Régler définitivement le problème d'entretien de la petite parcelle de la plateforme poubelles pour qu'il n'y ait plus d'herbe.</p> <p>Rép.. De la Municipalité :</p>	<p>Tiges de botte cassées sur toit du lavoir</p> <p>Rép.. De la Municipalité : programme en cours avec chantier d'insertion</p>	

			<p>- Eteindre l'éclairage public à 21 h00</p> <p>Rép.. De la Municipalité : concertation à mener sur l'ensemble de la ville</p> <p>- Réception internet, téléphonie ? quid fibre ?</p> <p>Rép.. De la Municipalité : compétence départementale – en cours</p>	<p>Intégrer au programme de réalisation des PAV</p> <p>- Réduire l'écart des passages de ramassage du tri sélectif</p> <p>Rép.. De la Municipalité : fait pour le jaune par la CDCHS</p>		
Touche au Roy						
	Nid de poules chemin blanc longeant le terrain d'entraînement canin					
	Rép.. De la Municipalité : trous bouchés					
Mori-neaux						
	Trous sur la route		<p>- Lampadaire E 6010C (face au 10 rue des Vignes) qui ne fonctionne plus.</p> <p>- 1 rue des bois, les Morineaux, inondé gravement par fortes pluies qui dévalent la pente de la route, du champ d'en face, et du chemin en provenance d'Avy. Eaux + branches + tuiles + autres, bouchant ainsi la grille du regard situé au point le plus bas. Tuyau de diamètre 40 cm est installé traversant la propriété de ces personnes pour conduire l'eau dans le champ voisin en traversant la route. Le souci vient à la fois des alluvions et du sous dimensionnement du tuyau d'évacuation</p>	<p>Le mur d'un habitant menace de s'écrouler en raison d'un accotement fragilisé par le passage du ramassage des containers à verre. Lié au point espaces verts -----> Créer une plateforme pour point verre et autres OM (a voir avec CDCHS car non prévu).</p> <p>Rép.. De la Municipalité : envisagé dans les prévisions budgétaires 2020</p>	<p>La palisse du château est taillée de plus en plus longue obligeant à effectuer la dépose du container à verre au bord de la route et l'écartement du camion de ramassage de plus en plus vers le mur du riverain.</p> <p>Rép.. De la Municipalité : déplacement à l'étude pour trouver un nouveau lieu</p>	<p>Il arrive parfois de trouver du purin de champignon dans la rivière, provenant de la champignonnière.</p> <p>Rép.. De la Municipalité : contacts en cours avec Champignonnière et services de l'Etat</p>

			Rép.. De la Municipalité : envisagé prévisions budgétaires 2020			
Les Chevaliers						
<p>- Probleme de vitesse sur l'axe principal. Le panneau de limitation de vitesse trop loin du plateau il est 100 m avant etc... Ralentisseurs ? panneau de sensibilisation ? radar pédagogique ?</p> <p>Rép.. De la Municipalité : rétrécissement de la chaussée par obstacles à l'étude</p> <p>- « chemin plu », le bien nommé, en fait la rue des perdrix, qui relie la route de Saint Léger (axe principal du village) à la D 137 de PONS à Saintes : bas côtés dégradés, demande de réduire le talus.</p> <p>Rép.. De la Municipalité : comme son nom l'indique c'est un chemin. Ne peut pas être considéré comme une route. En négociation avec Saint Léger.</p>		<p>- Trop de cables, dont certains inutiles non déposés dans ce petit village. Demande pour l'enfouissement du reste.</p> <p>Rép.. De la Municipalité : Enfouissement programmé 2020 ou 2021</p> <p>- Fossés et bouches de buses non nettoyés ou pas assez, la balayeuse ne suffit pas, pelle et balai de rigueur, un riverain s'en charge mais commence à fatiguer...</p> <p>Rép.. De la Municipalité : Pris en compte</p> <p>- 13 rue de Saint Léger) : servitude liée à la propriété. Absence de mise aux normes des voisins de leur réseau assainissement. Les conduites d'assainissement passent sur la propriété du 13 rue de St Leger et sont ventilées par des grilles de contrôle/nettoyage à l'entrée de la propriété.</p> <p>Rép.. De la Municipalité : EAU17 a l'intention de passer sur la commune pour vérification et notifications aux propriétaires</p> <p>- Tuyau de PVC de diamètre 40 mm le long d'un mur au bord de la route qui vient se déverser dans le caniveau,</p>	<p>- Plus de container à verre ! Enlevé après 20 ans sans doute en raison de la manœuvre de soulèvement ; rendue dangereuse par le cable sur poteaux qui passe au dessus. A réinstaller ailleurs avec bennes à OM.</p> <p>Rép.. De la Municipalité : en attente enfouissement des réseaux pour une solution pérenne.</p>		<p>- Horaires ont été supprimés à l'arrêt de bus scolaires, (par responsable Nouvelle Aquitaine), notamment le mercredi midi. Voir avec Nouvelle Aquitaine également pour une liaison Pons/Cognac.</p> <p>Rép.. De la Municipalité : Discussions en cours</p> <p>- Rafraichir l'arrêt de bus.</p> <p>Rép.. De la Municipalité : fait</p> <p>- Mettre en place un Blablah Pons, pour les jeunes et les moins jeunes via le site internet</p> <p>Rép.. De la Municipalité : Rezo pouces</p> <p>.</p> <p>- Un riverain 3 impasse du Puisord, fait une demande d'échange : on lui cède le bout de terrain communal qui traverse sa propriété et il prend ce lieu pour déposer les containers poubelles.</p> <p>Rép.. De la Municipalité : fait</p> <p>- Terrains limitrophes de St Léger, classés en zone naturelle alors que ceux de St Léger ne le sont pas et sont construits. A voir pour modification PLU pour les rendre constructibles puisqu'ils sont entourés de constructions.</p>	

			<p>probablement pas des pluviales</p> <p>Rép.. De la Municipalité : idem</p>			<p>Rép.. De la Municipalité : pas de modification possible du PLU</p> <p>- Anti compteurs Linky.</p> <p>Rép.. De la Municipalité : la municipalité a pris un arrêté pour protéger les pontois</p> <p>- Ioto S Berne pour les monuments de Pons</p> <p>Rép.. De la Municipalité : a envisager en fonction des résultats de l'étude patrimoniale en cours.</p>
--	--	--	---	--	--	---